



# Assemblée générale

Distr. GÉNÉRALE

A/48/935 6 mai 1994 FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS, ARABE,

CHINOIS, ESPAGNOL,

FRANÇAIS ET RUSSE

Quarante-huitième session Point 91 de l'ordre du jour

#### DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

## Agenda pour le développement

# Rapport du Secrétaire général

#### TABLE DES MATIÈRES

			<u>Paragraphes</u>	<u>Paqe</u>
PRÉFACE			1 - 2	3
I.	_	RODUCTION: POURQUOI UN AGENDA POUR LE ELOPPEMENT?	3 - 15	3
II.	LES	DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT	16 - 138	5
	A.	La paix, fondement du développement	16 - 40	5
•	В.	L'économie, moteur du progrès	41 - 67	9
	c.	L'environnement, base de la durabilité	68 - 93	14
	D.	La justice sociale, pilier de la société	94 - 117	19
	E.	La démocratie, modèle de fonctionnement de l'État	118 - 138	23
III.	L'O	NU ET LE DÉVELOPPEMENT	139 - 230	27
	A.	Identifier les acteurs	139 - 151	27
	в.	Information, sensibilisation et consensus	152 - 171	31
	c.	Règles, normes et traités	172 - 192	35

# TABLE DES MATIÈRES (<u>suite</u>)

		<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>			
	D. Opérations, engagement et changement	193 - 209	39			
	E. Établissement de priorités et coordination .	210 - 230	42			
IV.	CONCLUSION : LA PROMESSE DU DÉVELOPPEMENT	231 - 245	46			
Annexes						
I.	MONTANT ESTIMATIF DES DÉPENSES DES NATIONS UNIES, PAR PAR SECTEUR, 1992-1993, TOUTES SOURCES DE FONDS CONFON		. 50			
II.	DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'QU'À SES FONDS ET PROGRAMMES, 1992		. 51			
III.	PRINCIPAUX ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX ET D'EXPERTS D DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET DES DROITS DE		52			

#### PRÉFACE

- 1. L'Assemblée générale, par sa résolution 47/181 du 22 décembre 1992, m'a prié de lui présenter, après avoir consulté les États Membres, un rapport sur un agenda pour le développement. Soucieux de recueillir un maximum d'opinions sur la question, j'ai demandé l'avis de tous les États Membres, ainsi que des organismes et programmes du système des Nations Unies, et sollicité l'avis de sources publiques et privées dans le monde entier. Ces apports ont été mis à profit pour élaborer le présent document.
- 2. Comme l'Assemblée l'a demandé au paragraphe 5 de sa résolution A/48/166 du 21 décembre 1993, je présenterai à l'Assemblée, lors de sa quarante-neuvième session, mes conclusions et recommandations sur un agenda pour le développement, compte tenu des vues exprimées lors de la session de fond de 1994 du Conseil économique et social, ainsi que de celles qui auront été présentées dans le cadre des discussions tenues à l'initiative du Président de l'Assemblée générale.
  - I. INTRODUCTION : POURQUOI UN AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT?
- 3. Le développement est un droit fondamental de l'être humain. Il ne saurait y avoir de paix sans développement.
- 4. C'est sur la base de ces principes que j'ai conçu l'idée d'un agenda pour le développement. Cet agenda procède tout autant de mon attachement personnel aux questions du développement que de la constatation d'un besoin réel ressenti par l'Organisation des Nations Unies, à ce moment de l'Histoire.
- 5. Il faut mettre à l'honneur de ce siècle, non seulement les efforts déployés durant des décennies pour faire reculer la misère, l'analphabétisme et le taux de mortalité, mais l'existence même du concept de développement. Or aujourd'hui le développement, en tant qu'objectif commun, risque de ne plus être une priorité de la société internationale. Paradoxalement, la compétition entre les grandes puissances, pendant la guerre froide, constituait un aiguillon de l'aide au développement. Certes, les motifs n'étaient pas toujours altruistes, mais les pays en développement ont pu bénéficier de cet intérêt des grandes puissances. Aujourd'hui, cette compétition a pris fin. De nombreux États donateurs sont en proie à la lassitude. De nombreux États défavorisés sont en proie au désespoir. Et le développement est en crise.
- 6. Les pays les plus pauvres régressent. Les pays en transition dont l'économie est en train de s'ouvrir se heurtent à d'immenses difficultés. Les pays les plus riches sont assaillis par des problèmes nouveaux de nature économique, sociale, écologique ou culturelle. Cela entraîne, chez la plupart d'entre eux, des réticences pour maintenir le niveau actuel de leur aide.
- 7. Cette situation exige une approche intellectuelle plus large, un engagement moral plus profond et des mesures politiques plus efficaces. Faute de quoi les progrès considérables accomplis jusqu'alors peuvent se trouver réduits à néant. Pire encore, les peuples risquent de vivre sur une planète en dégradation et de perdre de plus en plus la capacité de déterminer et de conduire leur destin.

- 8. Les questions de développement ont fait l'objet de nombreuses études et ont fait naître de multiples suggestions et propositions qui doivent être prises en considération. Dans le cadre même des Nations Unies, de multiples rapports ont été élaborés. Tout cela constitue un apport considérable à la réflexion.
- 9. C'est en s'appuyant sur ces recherches que le présent rapport a pour ambition de réactiver le grand dessein du développement et de stimuler une discussion approfondie sur tous ses aspects.
- 10. La Charte des Nations Unies offre le terrain nécessaire à l'épanouissement du concept fondamental de développement. Mais c'est à nous, en cette fin du XXe siècle, de chercher à donner une dimension concrète à ce concept.
- 11. Certains ont craint que l'ONU ne s'implique davantage dans le maintien de la paix que dans la promotion du développement. Cette crainte n'est confirmée ni par le volume des crédits alloués au titre du budget ordinaire aux questions du développement, ni par l'étendue des effectifs oeuvrant pour la paix et pour le développement. Il n'en reste pas moins vrai que l'élévation des dépenses nécessaires au maintien de la paix entraîne, chez certains États Membres, des difficultés à augmenter leurs contributions en faveur du développement. Or, il faut redire que sans développement, on ne peut envisager la paix de façon durable.
- 12. S'il est vrai que la responsabilité principale du développement incombe aux États Membres, il n'en reste pas moins que l'ONU s'est vu assigner d'importantes missions dans ce domaine. L'action des Nations Unies s'est déroulée dans le cadre de quatre Décennies pour le développement et a porté sur l'ensemble des aspects internationaux, aussi bien économiques que sociaux, culturels et humanitaires. L'ONU agit dans chacun de ces secteurs et à chaque stade du développement des États.
- 13. Le présent Agenda s'appuie sur l'incomparable expérience acquise par les Nations Unies en matière de développement. La section II énumère les cinq grandes dimensions connexes du développement. La section III analyse la multiplicité des acteurs du développement et les moyens par lesquels les Nations Unies peuvent favoriser la coordination de leurs actions. L'annexe I rend compte de l'état de l'action des Nations Unies au service du développement. En examinant cette action, je m'en suis essentiellement tenu à l'oeuvre de l'ONU elle-même, y compris ses fonds et ses programmes. La participation des institutions spécialisées des Nations Unies à l'action internationale pour le développement, pour essentielle qu'elle soit, n'entre pas dans notre propos principal.
- 14. À la lumière de la vision nouvelle du développement qui se dégage ici, seule l'ONU peut apporter de véritables réponses. En effet, l'ONU est la seule instance où tous les États, grands et petits, peuvent faire entendre leur voix avec une égale clarté et où d'autres entités peuvent trouver la plus large écoute. Il est encore temps d'aller ensemble de l'avant, mais il faut aller vite. L'attentisme coûte chaque jour plus cher et rend la tâche chaque jour plus difficile.

15. Tant que la guerre perdurera, aucun État ne pourra véritablement se sentir en paix. Tant que la misère subsistera, aucun peuple ne pourra estimer avoir atteint le développement.

#### II. LES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT

#### A. La paix, fondement du développement

- 16. Traditionnellement, la question de développement est envisagée dans la perspective d'un environnement présupposé pacifique. Or, il en est rarement ainsi. Dans maintes régions du monde, c'est l'absence de paix qui constitue la réalité la plus constante. La plupart des peuples s'efforcent de se développer dans un contexte profondément conflictuel. Beaucoup sont victimes de dévastations constantes et d'affrontements ethniques permanents. Aucun ne peut éviter les méfaits d'un monde où les armes ne cessent de proliférer, où les conflits régionaux s'exacerbent et où les sphères d'influence risquent, à chaque instant, de se reconstituer. Dans la classification des pays en développement, il faudrait ajouter la catégorie des pays en proie à des conflits. L'Organisation des Nations Unies, par l'action qu'elle mène notamment dans le domaine humanitaire et à l'égard des réfugiés, considère depuis longtemps la paix comme un fondement essentiel du développement.
- 17. Il n'est pas facile d'envisager le développement dans des sociétés où les préoccupations d'ordre militaire restent prépondérantes. Les États dont l'effort économique porte en grande partie sur la production militaire compromettent inévitablement les espoirs de développement de leurs peuples. De plus, l'absence de paix conduit souvent les États à consacrer une part plus importante de leur budget aux dépenses militaires qu'aux exigences du développement, notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation et du logement. Les préparatifs de guerre absorbent des ressources démesurées et affectent le développement des institutions sociales.
- 18. L'absence de développement contribue à augmenter les tensions internationales. Cela fait naître des besoins militaires nouveaux. Et ces besoins engendrent, à leur tour, des tensions. Les sociétés prises dans ce cycle éprouvent des difficultés à se tenir à l'écart des affrontements, des conflits et des guerres.
- 19. Certes, dans certains pays, le service militaire demeure la voie la plus sûre pour acquérir la formation et les compétences nécessaires à l'exercice d'un métier dans la vie civile. De plus, la production militaire peut, dans certains cas, favoriser la diffusion de technologies de pointe susceptibles d'être utilisées à des fins civiles. Il n'en reste pas moins vrai que les États qui concentrent directement leurs budgets sur les impératifs du développement servent, mieux que les autres, la cause de la paix et de la sécurité.
- 20. Les situations de conflit exigent des stratégies de développement différentes de celles qui prévalent en temps de paix. En effet, les caractéristiques du développement varient selon la nature des situations. Et le développement ne peut pas se concevoir de la même manière lorsque se déroule une guerre internationale, lorsque existe une situation de guérilla ou lorsque les rouages de l'État sont aux mains de militaires.

- 21. Certes, l'action en faveur du développement produit ses meilleurs résultats en temps de paix. Mais elle peut être lancée bien avant la fin des conflits. Secours d'urgence et actions pour le développement ne sont en rien antagonistes : les uns et les autres s'appuient et se renforcent mutuellement. Les mesures d'urgence peuvent constituer les premiers fondements d'un développement durable. Ainsi, par exemple, les camps de réfugiés et de personnes déplacées ne doivent pas être conçus comme de simples centres de regroupement. Ils doivent permettre la mise en oeuvre de campagnes de vaccination, d'alphabétisation et d'amélioration de la condition féminine. Les secours d'urgence peuvent, par là même, contribuer au développement des communautés humaines. Ces actions peuvent se déployer alors que les combats continuent. Ainsi, des conflits si terribles soient-ils peuvent être l'occasion de mettre en oeuvre des réformes majeures. Les idéaux démocratiques, le respect des droits de l'homme et des mesures de justice sociale peuvent, dès ce stade, commencer à s'affirmer.
- 22. La consolidation de la paix nécessite la détermination et la création de structures permettant d'éviter qu'un conflit ne resurgisse. Alors que la diplomatie préventive vise à empêcher le déclenchement d'un conflit, la consolidation de la paix vise à en empêcher la répétition. Seule une action soutenue et concertée dans les domaines économiques, sociaux, culturels et humanitaires peut inscrire la paix dans la durée. Au lendemain d'un conflit, sans reconstruction et développement, il ne saurait y avoir de paix durable.
- 23. La consolidation de la paix concerne tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Pour ceux qui relèvent d'un conflit, elle offre la possibilité de mettre en place de nouvelles institutions sociales, politiques et judiciaires susceptibles de promouvoir leur développement. Il peut alors être possible d'entreprendre, par exemple, une réforme agraire ou d'élaborer d'autres mesures de justice sociale. Les pays en transition, quant à eux, peuvent mettre à profit des mesures de consolidation de la paix pour guider leurs structures nationales sur la voie d'un développement durable. Enfin, les pays riches et puissants doivent donner l'exemple en procédant à des mesures de démobilisation partielle et de reconversion de leurs industries de défense. Ces décisions peuvent avoir d'immenses répercussions sur l'évolution de la société et de la communauté internationale dans les générations à venir.
- 24. La consolidation de la paix doit, avant tout, chercher à atténuer les conséquences de la guerre pour les populations. L'aide alimentaire et sanitaire, le déminage et la fourniture d'un appui logistique aux principaux organismes agissant sur le terrain constituent les premières pierres de l'édifice à reconstruire.
- 25. À ce stade également, il est indispensable, en s'efforçant de faire face aux besoins immédiats, de servir et non de compromettre les objectifs à long terme du développement. Tout en fournissant des vivres, il faut se préoccuper de reconstituer les capacités de production alimentaire. Tout en assurant des secours, il faut penser à construire des routes, à réparer et améliorer les installations portuaires et à créer des centres régionaux de stockage et de distribution.

- 26. Le déminage est l'exemple même d'une opération à entreprendre après un conflit. Le monde commence à prendre conscience de ce que la prolifération des mines terrestres constitue un grave obstacle au développement et qu'il faut y mettre un terme. Parce qu'elles demeurent enterrées longtemps après la fin des hostilités, tuant et mutilant sans discrimination, les mines rendent inutilisables de vastes superficies. Elles font aussi peser d'énormes menaces sur les familles et constituent un énorme fardeau pour les infrastructures sanitaires des pays, longtemps après la fin des conflits. Dans bien des cas, le déminage doit précéder toute autre activité de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Les techniques utilisées, à l'heure actuelle, dans la plupart des pays restent très sommaires. Le déminage se poursuit pendant de nombreuses années et doit donc être mis en oeuvre et exécuté par les responsables nationaux. Il est par conséquent important de se doter de moyens nouveaux pour entreprendre, contrôler et évaluer les opérations de déminage. Il faut aussi que soient appliquées des normes nationales conformes aux directives internationales.
- 27. Par ailleurs, la réinsertion des combattants est une entreprise difficile mais essentielle pour assurer la stabilité après les conflits. Dans de nombreux cas, les soldats ont été recrutés très jeunes. De ce fait, leur capacité de retrouver une place dans la vie civile est très compromise, ce qui altère les perspectives générales de développement de la société.
- 28. La réinsertion des combattants est également essentielle pour assurer une paix durable. Des politiques de crédit et des programmes d'aide à la création de petites entreprises sont indispensables si l'on veut que les anciens combattants trouvent un emploi productif. L'éducation de base en vue de la réinsertion dans la société civile, des programmes spéciaux d'orientation, la formation en cours d'emploi, l'enseignement des techniques agricoles et des techniques de gestion sont des éléments clefs de la consolidation de la paix. Dans une certaine mesure, les compétences techniques acquises par les militaires peuvent présenter une certaine importance pour la reconstruction nationale.
- 29. De plus, un conflit perturbe toujours gravement les mécanismes de fonctionnement de l'État. Il faut donc s'attacher, en priorité, à les remettre en état dès la fin du conflit. Il peut être nécessaire de renforcer, voire de créer, des institutions clefs de la société civile, telles que le système judiciaire. Cela signifie qu'il faut parfois intervenir dans un vaste secteur d'activités des pouvoirs publics, en instituant, par exemple, un système équitable de collecte des recettes publiques, ou en fondant sur une base législative la protection des droits de l'homme, ou encore en instituant des règles relatives au fonctionnement des sociétés commerciales.
- 30. Extirper les racines d'un conflit nécessite d'aller bien au-delà de la satisfaction des besoins immédiats ou de la reconstruction des sociétés déchirées par la guerre. Il est nécessaire de se pencher sur les causes profondes des conflits. Ces causes sont variées. Les moyens d'y remédier doivent donc l'être également. Consolider la paix, c'est encourager une véritable culture de la paix. Réforme agraire, aménagement et partage des ressources en eau, zones d'entreprise économique communes, projets de tourisme communs et échanges culturels sont autant de mesures qui vont dans cette

direction. En redonnant de l'élan à l'emploi, on aidera beaucoup de jeunes à abandonner la vocation des armes.

- 31. Enfin, la réduction des dépenses militaires constitue un maillon essentiel de la chaîne menant de la paix au développement. Bien que les dépenses militaires mondiales continuent d'absorber une trop grande part des ressources et de la capacité de production, des progrès ont été réalisés ces dernières années. À l'échelle mondiale, entre 1987 et 1992, les dividendes de la paix ont atteint, au total, 500 milliards de dollars 425 milliards dans les pays industriels et en transition et 75 milliards dans les pays en développement. Ces dividendes ne semblent guère avoir été consacrés au développement.
- 32. Certes, le montant des exportations d'armes a accusé un net fléchissement, en valeur réelle, pendant les premières années de la présente décennie. Mais de graves sujets de préoccupation subsistent. Des stocks d'armes classiques, en provenance de pays qui réduisent leur appareil militaire, sont acheminés vers des pays tiers. Des armes peu sophistiquées, telles que mortiers, mitrailleuses et lance-roquettes, mises entre les mains de gens même peu entraînés, peuvent causer d'innombrables victimes et provoquer d'immenses destructions. Paradoxalement, ce sont ceux qui se déclarent les plus préoccupés par l'augmentation des stocks militaires dans le monde qui sont à l'origine de ce phénomène. Ce sont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité qui fournissent 86 % des armes à l'étranger.
- 33. Les importations d'armes se font souvent au détriment des achats de biens d'équipement ou de consommation. C'est en réduisant les budgets militaires que l'on pourra disposer de fonds supplémentaires pour financer le développement, satisfaire les désirs des consommateurs et faire face aux besoins sociaux essentiels. Une diminution des dépenses militaires peut encourager une réforme budgétaire et faciliter la stabilité macro-économique. Les pays qui renoncent aux priorités militaires peuvent s'attacher à des objectifs pacifiques plus productifs. Les tensions et les rivalités mondiales s'en trouveront ainsi réduites. On voit donc que l'impact global sur le développement peut être très important.
- 34. Les forces armées emploient certains des éléments les plus talentueux de la société, dont le coût de formation est considérablement supérieur à la moyenne et dont on oriente les compétences vers l'utilisation d'un matériel militaire de plus en plus perfectionné. L'industrie de l'armement utilise donc des compétences et des capacités industrielles que l'on pourrait employer à d'autres fins.
- 35. Beaucoup de pays en transition ont dû renoncer à se doter d'armements nouveaux et affectent la plus grande partie de leur budget militaire aux dépenses de personnel, y compris les pensions. Des collectivités entières, qui dépendaient des industries de défense nationale, sont maintenant menacées faute de pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins. La crainte d'un chômage accru ralentit la réduction des effectifs militaires. Et les industries militaires sont maintenues en état de solvabilité grâce à des subventions massives qui vont à l'encontre des buts macro-économiques d'ensemble.

- 36. Dans les pays industrialisés à économie de marché, la démilitarisation a provoqué de fortes tensions qui sont cependant moins graves que dans les pays en transition. Des villes et des entreprises ont été durement touchées, mais les mécanismes du marché ont permis aux ressources d'être plus aisément absorbées par d'autres secteurs de l'économie. Il n'en demeure pas moins que de nombreux travailleurs ont eu souvent des difficultés à trouver un nouvel emploi et que le recyclage demeure problématique.
- 37. Toutefois, ces graves problèmes ne devraient pas empêcher les États de réduire leur appareil militaire. La diminution des dépenses militaires permet de favoriser les dépenses sociales, mais aussi d'orienter les crédits vers des investissements économiques nécessaires. À long terme, ces évolutions se révéleront profitables même si elles sont ressenties douloureusement aujourd'hui.
- 38. Alors que l'on avait espéré que la fin de la guerre froide entraînerait une réduction substantielle des dépenses militaires, la multiplication des conflits ethniques et la montée de l'insécurité économique ont entravé ces progrès. Au soulagement causé par la fin de la course aux armements Est-Ouest fait place la crainte de voir se constituer, dans plusieurs régions du monde, des arsenaux d'armes classiques et de destruction massive. Dans un certain nombre de pays, principalement au Moyen-Orient et en Asie, les dépenses militaires continuent d'augmenter. Les raisons en sont multiples : crainte d'un affrontement à propos de ressources partagées, instabilité intérieure, peur de voisins fortement armés. Dans certains cas, l'intervention des superpuissances étant devenue moins probable, les antagonismes régionaux se sont exacerbés. Il faut aussi tenir compte de l'aspect lucratif du commerce des armes. Dans ce contexte, j'appuie les appels lancés pour que soient interdits, à l'échelle mondiale, la production et le transfert des mines terrestres et de leurs éléments.
- 39. La maîtrise des armements et le désarmement éloignent la menace de destruction, de déclin économique et de tensions génératrices de guerre. Il faut donc appeler à la diminution des budgets et des effectifs militaires, des stocks d'armes, ainsi que des destructions écologiques causées par des activités militaires. Cette situation est non seulement souhaitable en soi, mais elle est aussi propice au développement.
- 40. À l'heure actuelle, même des conflits éloignés peuvent susciter, dans le domaine de la sécurité et du développement, des préoccupations qui vont bien au-delà des frontières d'un État. Accepter ce fait, c'est donner à la paix et à la sécurité internationales une signification plus large, c'est reconnaître la nécessité de mettre en oeuvre des mesures en faveur du développement durant le conflit lui-même, c'est prendre conscience que le développement, quand on sait le mener à bien, est un autre moyen de définir la paix.

#### B. <u>L'économie</u>, moteur du progrès

41. La croissance économique est le moteur de l'ensemble du développement. Sans croissance économique, il ne saurait y avoir d'amélioration durable des consommations individuelles ou collectives de la formation de capital privée ou publique, des niveaux de santé, de protection sociale et de sécurité. Dans les sociétés pauvres, quels que soient les processus sociaux qui régissent les choix

en matière de répartition, la marge de manoeuvre est sévèrement limitée et la croissance économique vient élargir les limites du possible. Réciproquement, des progrès touchant d'autres aspects du développement examinés dans le présent rapport — paix, environnement, société et démocratie — auront un effet positif sur la croissance économique.

- 42. Une croissance économique plus rapide est nécessaire pour élargir la base des ressources et permettre ainsi le changement économique, technique et social. Cette croissance ne peut garantir à elle seule une distribution équitable ou une protection de l'environnement. Sans elle cependant, les ressources matérielles requises pour mettre fin à la dégradation du milieu naturel feront défaut et il ne sera pas possible de réaliser des programmes sociaux s'inscrivant dans le long terme. L'avantage de la croissance économique est qu'elle élargit l'éventail des choix ouverts aux individus.
- 43. Il ne suffit pas, cependant, de faire de la croissance économique un but en soi. Il importe qu'elle soit soutenue et durable. Elle doit faciliter le plein emploi et la réduction de la pauvreté et tendre à l'amélioration de la structure de la répartition des revenus grâce à une plus grande égalité des chances.
- 44. Si la pauvreté persiste ou augmente, et si l'on ne prête pas suffisamment attention au sort des êtres humains, les tensions politiques et sociales finiront pas compromettre la stabilité. La réduction de la pauvreté appelle un développement dans lequel l'accès aux fruits du progrès économique est aussi large que possible, au lieu d'être excessivement concentré dans certaines localités, certains secteurs ou certains groupes de la population.
- 45. L'amélioration de l'éducation, de la santé et du logement et une augmentation des vraies possibilités d'emploi aideront directement à atténuer la pauvreté et ses conséquences. Outre qu'il s'agit là de buts en soi, l'éducation, la santé et le logement sont également indispensables si l'on veut disposer d'une main-d'oeuvre productive et bénéficier ainsi de la croissance économique. Il faut aussi faire de l'élimination de la faim et de la malnutrition un but en soi.
- 46. La croissance durable requiert deux conditions : un environnement national positif et un climat international favorable. Sans politiques nationales appropriées, aucun volume d'assistance, bilatérale ou multilatérale, n'engendrera de croissance durable. Au contraire, l'assistance fournie sous cette forme risquera de renforcer la dépendance à l'égard du monde extérieur. Sans un climat international favorable, les réformes internes seront difficiles à réaliser : les risques d'échec augmenteront, la population étant soumise à des privations plus lourdes.
- 47. Les réussites économiques nationales doivent être fondées sur des politiques pragmatiques. Qu'il faille tirer avantage de l'efficacité des marchés ne doit pas empêcher de reconnaître la nécessité pour l'État d'intervenir, lorsque les marchés ne peuvent à eux seuls fournir toutes les réponses.
- 48. On ne peut plus partir du principe que l'État est l'agent économique suprême. Il garde néanmoins la responsabilité de fournir un cadre réglementaire

permettant à une économie de marché compétitive de fonctionner efficacement. Investir dans les infrastructures, faciliter le développement des secteurs productifs, créer un milieu propice au succès de l'entreprise privée, garantir que les moyens adéquats de protection sociale sont en place, investir dans le capital humain et protéger l'environnement, voilà des actions qui sont de la responsabilité de l'État. C'est dire que celui-ci doit fournir un cadre permettant à chacun de faire des projets à long terme.

- 49. La répartition des rôles entre l'État et le secteur privé ne doit pas s'inscrire dans des schémas préconçus. L'allocation de fonds publics n'exclut pas d'avoir recours aux financements privés. Dans ce domaine, la relation entre l'État et le secteur privé est davantage faite de complémentarité que d'exclusion. Des politiques publiques propres à favoriser un cadre macro-économique sain sont essentielles pour assurer une croissance durable de l'économie. Toutefois, pour assurer une allocation efficace des ressources, ces politiques macro-économiques doivent reposer sur de solides bases à l'échelle micro-économique. Dans ces conditions, l'intervention de l'État est justifiée lorsque que les marchés sont défaillants ou ne jouent pas leur rôle en termes d'efficacité. Cependant, les politiques et les programmes des pouvoirs publics peuvent également être défaillants; en pareil cas, l'intervention du secteur privé peut s'avérer décisive.
- 50. Trouver un juste équilibre entre la direction de l'économie par l'État et l'encouragement de l'initiative privée, telle est peut-être la principale difficulté que doit affronter aujourd'hui le développement économique. Ce problème ne concerne d'ailleurs pas seulement les économies en développement ou en transition. La recherche d'un équilibre satisfaisant entre dirigisme et laissez-faire concerne tous les pays. Les principaux pays à économie de marché, face aux récessions à répétition et à la persistance de taux de chômage élevés, y sont aussi confrontés.
- 51. L'augmentation de l'interdépendance entre nations accélère la transmission des impulsions de croissance positives et des chocs négatifs. De ce fait, même au niveau national, les problèmes économiques doivent maintenant être considérés dans leur contexte mondial. La distinction entre politiques économiques nationales et internationales va s'estompant. Aucun pays, quelle que soit sa réussite, ne peut s'abstraire des problèmes démographiques, écologiques, économiques, sociaux et militaires auxquels le monde entier est confronté. Les effets des privations, de la maladie et des conflits en un point du globe se font partout sentir. En triompher exige que le développement mondial soit en marche.
- 52. Tous les pays font partie d'un système économique international, mais si beaucoup d'entre eux y sont toujours imparfaitement intégrés, d'autres sont excessivement vulnérables à son instabilité. Le développement est contrarié par les problèmes de la dette extérieure, la diminution du flux des ressources venues de l'étranger, la forte détérioration des termes de l'échange et le nombre croissant des obstacles à l'accès aux marchés. L'insuffisance de la coopération technique a empêché maints pays de mieux tirer parti de leurs ressources, ce qui les rend moins compétitifs sur le plan international et freine encore davantage leur intégration dans l'économie mondiale.

- 53. L'expansion du commerce international est indispensable à la croissance économique et fait partie intégrante de la dimension économique du développement. À cet égard, nul ne peut contester les bénéfices d'un commerce accru : coût moins élevé des transactions, perspectives économiques plus larges, accroissement des échanges et extension de la confiance et de la sécurité.
- 54. La difficulté d'accès au système commercial mondial constitue un énorme obstacle au développement. À l'heure actuelle, en effet, ce système exerce souvent une discrimination à l'encontre du monde en développement : alors que le prix de nombre de produits primaires a eu tendance à baisser, le système commercial mondial tend à limiter l'avantage que procure au monde en développement une main-d'oeuvre bon marché.
- 55. L'internationalisation de l'activité économique, la confiance croissante accordée aux forces du marché, la constatation générale que l'initiative privée est une force puissante de croissance économique, les efforts massifs des pays en développement et en transition dans le sens de la libéralisation des échanges, appellent un système commercial ouvert et transparent, dont les règles et les disciplines soient respectées par tous. Dans ces conditions, quand des pays ont un net avantage comparatif dans une activité économique particulière et y investissent en conséquence, il ne faut pas, alors même que leur investissement commence à porter ses fruits et que leur produit pénètre d'autres marchés, qu'ils se trouvent confrontés par la suite à de nouvelles mesures protectionnistes.
- 56. Mais l'interdépendance économique est rapidement en train de devenir bien davantage qu'un simple facteur commercial et financier. Est forte aussi la tendance à une plus grande ouverture dans la circulation des capitaux, des personnes et des idées à l'échelle mondiale. Les gouvernements sont ainsi encouragés à créer un environnement national qui attire l'investissement extérieur.
- 57. La poursuite de politiques macro-économiques mûrement pesées à l'échelle mondiale, par des pays dont la puissance économique détermine le paysage international, est un point capital dans tout effort de développement. Le rôle des grandes puissances économiques dans la finance mondiale demeure prépondérant. Leurs politiques concernant les taux d'intérêt, l'inflation et la stabilité des taux de change revêtent une importance particulière. La volatilité des taux de change aggrave considérablement le problème de la dette à cause de son effet sur les taux d'intérêt, sur les gains et les réserves de devises et sur le service de la dette. Les politiques internes des grandes puissances économiques sont d'une importance décisive dans un monde de plus en plus caractérisé par des marchés de capitaux mondiaux.
- 58. Une coopération internationale efficace au service du développement ne peut être couronnée de succès que si les grandes puissances économiques en font leur propre objectif. À ce jour, il n'existe cependant aucun mécanisme permettant d'amener ces pays à apporter à leur propre économie des modifications structurelles bénéfiques, ou à adopter des politiques qui traduisent mieux leurs responsabilités du point de vue global sur le plan mondial, en matière économique, financière et monétaire.

- 59. Actuellement, la coordination des politiques économiques entre les grandes puissances économiques a pour centre le Groupe des sept principaux pays industrialisés. Les efforts répétés du monde en développement, comme la tentative actuelle de créer un lien entre le Groupe des Sept et le Groupe des Quinze (groupe au sommet pour les consultations et la coopération Sud-Sud), ont échoué. Maintenant que l'on reconnaît que la croissance dans les principaux pays industrialisés n'est plus le seul moteur du développement mondial, il convient d'opérer les changements voulus pour que les processus de coordination des politiques économiques bénéficient d'une base plus large.
- 60. Les mécanismes permettant d'intégrer des politiques économiques responsables à l'échelle internationale et la croissance au niveau national ne sont pas encore complètement au point. Priorité doit être donnée aux mesures propres à réduire l'écrasant fardeau de la dette internationale, aux politiques visant à décourager les tendances au protectionnisme et à garantir que le monde en développement bénéficiera des avantages apportés par la nouvelle Organisation mondiale du commerce.
- 61. Le manque de ressources financières nécessaires au développement économique est exacerbé par la crise de la dette, qui aggrave énormément une situation déjà difficile. Durant la dernière décennie, les pays en développement endettés ont, en moyenne, dû transférer de 2 à 3 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'étranger; dans certains cas, les transferts ont représenté 6 % ou plus du PIB. C'est là un phénomène pervers, puisque certains pays en développement sont maintenant devenus exportateurs nets de ressources financières.
- 62. Le problème de la dette comporte maints aspects. Certains pays doivent des sommes considérables à des banques commerciales. Et nombre de pays à faible revenu doivent de fortes sommes à des créanciers bilatéraux et multilatéraux. Il y a eu des efforts réalisés pour restructurer la dette commerciale et, dans certains cas, pour effacer la dette bilatérale. Mais, à ce jour, les efforts entrepris pour alléger le fardeau de la dette multilatérale ou pour aider les pays qui, malgré un service de la dette très lourd, ne manquent pas à leurs engagements, n'ont pas été suffisants.
- 63. Il n'existe pas de formule unique pour engendrer la croissance économique. Mais, après avoir admis il y a 50 ans que le développement constituait un domaine de réflexion autonome, on reconnaît à présent que certaines conditions fondamentales sont essentielles pour atteindre cet objectif. Il y faut d'abord une décision stratégique en faveur du développement. L'État doit avoir la volonté politique d'agir.
- 64. Les décisions concernant le développement ne sont pas prises dans le vide. Toutes les sociétés doivent tenir compte des choix précédents en la matière, des paramètres politiques, des structures de production, des relations avec l'extérieur et des valeurs et des attentes culturelles. La configuration de la croissance dépendra dans une grande mesure de l'influence de ces facteurs et des compromis qu'ils entraînent.
- 65. L'expérience des pays qui ont réalisé un développement rapide ces dernières années peut être considérée comme le résultat d'un choix conscient de l'État : le choix d'accorder une priorité stratégique à la croissance. De fait,

l'influence des politiques de l'État, par exemple en encourageant la recherche-développement ou en fournissant un appui à l'infrastructure et à l'éducation, a été capitale. Cela ne veut toutefois pas dire que la croissance se produit par le truchement des institutions officielles. L'État donne un élan à la croissance. Mais c'est l'économie qui a besoin de croître, et non l'État lui-même.

- 66. C'est l'État qui doit donner à la croissance des formes acceptables pour le citoyen. Quel que soit le mode de production adopté, une croissance durable qui table sur l'accumulation de capital physique, humain et institutionnel entraînera certains sacrifices de la consommation actuelle. La décision de différer la consommation en faveur des bénéfices escomptés dans l'avenir reflète un choix politique, tout autant que le désir d'épargner de la part des particuliers.
- 67. La grande leçon des dernières décennies demeure valide; tout comme les conditions, circonstances et capacités propres à chaque pays, les mécanismes générateurs de croissance diffèrent. La croissance exige un engagement et un dessein politiques. L'ONU peut jouer le rôle de facilitateur et de communicateur. Mais elle ne peut se substituer à l'engagement des divers États et de leurs partenaires nationaux et internationaux.

# C. L'environnement, base de la durabilité

- 68. L'environnement au même titre que la paix, l'économie, les questions sociales et la démocratie commande tous les aspects du développement, et produit des effets sur tous les pays, quel que soit leur niveau de développement. Ainsi, dans les pays en développement, les pressions écologiques menacent le développement à long terme. Par ailleurs, dans de nombreux pays en transition, où l'environnement a été négligé durant des décennies, le degré de pollution est si élevé qu'il existe de vastes zones où il n'est plus possible de mettre en oeuvre une activité économique durable. Enfin, dans les pays riches, les schémas de consommation entraînent une diminution des ressources mondiales qui compromet l'avenir du développement à l'échelle de la planète.
- 69. Chacun en est bien conscient aujourd'hui, le développement et l'environnement ne sont pas des concepts séparés, et il est impossible de résoudre les problèmes liés à l'un sans tenir compte des difficultés inhérentes à l'autre. Nous le savons, l'environnement est une ressource pour le développement. L'état de l'environnement est une mesure importante du développement et, à cet égard, sa préservation doit être, pour nous, une préoccupation constante. C'est dire que pour assurer le développement, il faut des politiques qui tiennent compte du paramètre de l'environnement. Ce lien a été reconnu en 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUCED). Cette conférence a fourni un modèle pour introduire une plus grande cohérence dans l'action pour le développement.
- 70. Préserver les ressources naturelles de la planète et en rationaliser l'utilisation figurent parmi les problèmes les plus urgents auxquels les individus, les sociétés et les États doivent faire face. Dans la plupart des cas, les ressources naturelles d'un pays représentent aussi ses ressources les plus accessibles et les plus aisément utilisables. Dans ces conditions, la

façon dont ces ressources sont gérées et protégées a une incidence considérable sur le développement et sur les possibilités de progrès d'une société.

- 71. Dans le domaine du développement, chaque société doit utiliser ses ressources naturelles tout en préservant le potentiel qu'elles représentent pour l'avenir. Il faut donc opérer des arbitrages entre des intérêts antagoniques, et répondre aux besoins économiques et sociaux du moment sans compromettre pour autant la disponibilité à long terme des ressources, ni d'ailleurs la viabilité des écosystèmes dont dépendent les générations actuelles et futures.
- 72. La dégradation de l'environnement réduit à la fois la qualité et la quantité de bon nombre des ressources utilisées directement par les populations. Et le fait de ne pas prêter une attention suffisante à la destruction des ressources naturelles peut avoir des conséquences catastrophiques. Ainsi, la pollution des eaux endommage les pêcheries; l'accroissement de la salinité et de l'érosion des terres arables réduit les rendements agricoles; la dégradation de l'agriculture et la déforestation aggravent la sécheresse et l'érosion du sol, et sont à l'origine de la malnutrition et de famines de plus en plus fréquentes dans certaines régions. La surexploitation des pêcheries et la disparition de certaines ressources marines mettent en danger des collectivités anciennes. L'exploitation excessive des forêts et la destruction de certaines forêts ombrophiles font disparaître d'importants habitats naturels et réduisent la diversité biologique mondiale. À la suite de méthodes aberrantes utilisées pour l'extraction des ressources naturelles, de vastes régions ont été contaminées et sont devenues improductives.
- 73. Le fait le plus alarmant est que, dans certains cas, la détérioration peut être irréversible. Il est donc urgent d'identifier les pratiques qui causent des dommages permanents à la santé de la planète, et d'y mettre fin.
- 74. Tout en imposant certaines limites, la conservation des ressources naturelles ouvre, dans de nombreux cas, des perspectives nouvelles. À cet égard, la science et la technique peuvent jouer un rôle important. Ainsi, il sera essentiel dans l'avenir d'accroître le rendement énergétique et d'aménager des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. De même, un changement de mode de vie et d'attitude vis-à-vis de la consommation énergétique de la part des populations favorisées, ainsi que l'application de processus de production plus efficaces, contribueront à un schéma de développement mondial plus durable.
- 75. Intégrer la gestion et la conservation des ressources naturelles dans le développement national peut avoir des résultats bénéfiques. Ainsi, le tourisme, dont dépendent de nombreux pays, peut faire naître de nombreux bienfaits, tels que la création d'infrastructures vitales, l'augmentation des emplois et des recettes en devises, une sensibilisation plus grande aux problèmes de l'environnement, des contacts accrus sur le plan international et des possibilités exceptionnelles de renforcement de l'identité nationale. Pour tirer pleinement profit de ces avantages et préserver l'environnement international, il importe de mettre au point des stratégies réalistes dans le domaine touristique.
- 76. Des initiatives lancées actuellement par plusieurs États Membres démontrent également l'importance de la participation des collectivités à tous les efforts

de développement. En encourageant les populations locales à s'associer activement aux efforts entrepris, au lieu d'en faire de simples bénéficiaires, ces programmes ont ouvert de nouvelles voies. Dans bien des cas, ils ont donné d'importants résultats. Ils ont conduit à une meilleure appréciation de l'intérêt que présente la conservation des ressources naturelles, à une coopération accrue des collectivités à la conservation des ressources touristiques, et à une augmentation des revenus ruraux. Il s'agit là d'expériences importantes, dont les enseignements pourront être tirés dans de nombreuses autres situations.

- 77. Le lien entre l'environnement et le développement va bien au-delà de la seule exploitation rationnelle des ressources naturelles. La préservation et la protection de l'équilibre écologique est un élément essentiel, non seulement du développement humain, mais aussi de la survie de l'humanité.
- 78. Les problèmes de santé et la mortalité prématurée due à la détérioration de la qualité de l'air et de l'eau et à d'autres dangers environnementaux, affectent le bien-être de la société. Les éléments polluants peuvent, directement ou indirectement, compromettre la santé de tous en modifiant l'environnement. Ces menaces peuvent prendre aussi bien la forme d'une exposition accrue aux rayons ultraviolets que la détérioration de la qualité des aliments et de l'eau.
- 79. Les produits chimiques toxiques et les métaux lourds peuvent contaminer les fleuves et d'autres sources d'approvisionnement en eau. Un grand nombre de ces contaminants sont parfois difficiles à éliminer par la purification de l'eau potable. Des polluants peuvent être absorbés par des personnes qui ne savent pas que leurs aliments sont contaminés. L'exposition aux produits dangereux et les risques de contamination dus aux accidents industriels constituent d'autres risques qui mettent en évidence le lien qui existe entre l'environnement et le développement.
- 80. Certes, l'examen des avantages matériels que l'on peut tirer de l'environnement l'emporte souvent sur la prise en considération des autres aspects positifs. Il n'en demeure pas moins que c'est la valeur intrinsèque de la nature elle-même qui devrait être respectée, de même que devrait être reconnue la satisfaction profonde que l'on trouve à jouir de l'environnement naturel.
- 81. Les catastrophes naturelles peuvent avoir des incidences considérables et dramatiques sur le développement. Elles peuvent anéantir rapidement des résultats obtenus au prix de grands sacrifices. Il faut donc réfléchir aux moyens de les atténuer. Cela permettra aux structures sociales de ne pas subir de dommages irréparables, aux initiatives économiques de n'être pas retardées irrémédiablement, et aux victimes des catastrophes naturelles de n'être pas condamnées à une dépendance permanente.
- 82. Pour améliorer la gestion de l'environnement, il faut que les entreprises, les ménages, les exploitants agricoles, la communauté internationale et les gouvernements modifient leur comportement. Il convient d'adopter des politiques spécifiques pour faire en sorte que le respect de l'environnement soit pris en compte dans l'activité économique. Les entreprises publiques et privées doivent

être tenues pour responsables des effets de leurs activités sur l'environnement, et les gouvernements doivent formuler des politiques et des stratégies de développement écologiquement rationnel.

- 83. Dans de nombreux pays, l'inadaptation des institutions est un obstacle majeur à la conception et à l'application de projets de développement écologiquement viables et rationnels. Il faudra donc renforcer les capacités nationales en matière de conception et d'application des politiques environnementales.
- 84. Les liens entre l'environnement, la société, l'économie et la participation politique mettent en évidence l'importance que revêt l'environnement du développement dans un contexte national. À cet égard, il faut porter une attention particulière au respect de l'environnement en relation avec la question de la pauvreté. Bien que les collectivités défavorisées gèrent souvent leurs terres traditionnelles avec le plus grand soin, la pression démographique accrue et l'absence de ressources font qu'il leur est souvent difficile d'éviter la détérioration de leur milieu. Les membres les plus pauvres de la population, qui luttent péniblement pour subvenir à leurs besoins essentiels, sont d'abord préoccupés par leur survie quotidienne. Ils sont souvent à la fois les victimes et les agents de la détérioration de l'environnement. Or, d'une part, les politiques visant à améliorer ce dernier - par exemple, en réduisant la contamination de l'eau - bénéficient fréquemment aux couches les plus pauvres de la société; et, d'autre part, les politiques qui contribuent effectivement à réduire la pauvreté ralentissent la croissance démographique et atténuent les pressions qui s'exercent sur l'environnement.
- 85. Les politiques visant à promouvoir la coopération technologique et l'utilisation efficace de ressources peuvent également contribuer à résoudre des problèmes environnementaux. Les relations entre les modes de production et les effets globaux de l'activité économique sur l'environnement changent constamment. Pour parvenir à un développement plus durable, il ne faut pas nécessairement produire moins. Il faut plutôt produire différemment. Une augmentation des revenus permettra peut-être de financer les investissements nécessaires à l'amélioration de l'environnement. En tout état de cause, l'adoption de mesures qui combattent la diminution des ressources ou la dégradation de la nature s'avère, en définitive, finalement beaucoup moins coûteuse que la tentative de réparer des dommages existants.
- 86. Les individus et les collectivités manquent souvent d'informations sur les dommages subis par l'environnement ou sur les moyens peu coûteux de les éviter. Les gouvernements et toutes les institutions concernées doivent donc activement sensibiliser le public à l'environnement. Ces activités de sensibilisation peuvent représenter le facteur le plus important dans l'adoption de mesures de protection de l'environnement.
- 87. Pour réussir, le développement durable doit devenir l'objectif et le souci non seulement des gouvernements, mais aussi de tous les secteurs de la société. Assurer un développement durable signifie s'engager à utiliser des ressources renouvelables et à éviter la surconsommation des ressources non renouvelables. Cela implique de choisir des produits et des procédés de production qui ont le minimum de conséquences néfastes sur l'environnement. Dans le secteur de

l'agriculture, il faudra ainsi éviter de recourir de façon excessive à des produits chimiques nocifs à forte intensité d'énergie. De même faudra-t-il s'efforcer de préserver la diversité biologique. Dans tous les domaines de la vie publique et privée, il faudra s'engager à conserver les ressources naturelles et à protéger l'équilibre écologique.

- 88. Certes, il est particulièrement difficile de définir des priorités pour une politique internationale dans le domaine de l'environnement. D'autant plus que le coût de l'inaction peut être enduré par d'autres pays et que les pays qui adoptent les mesures les plus courageuses n'en bénéficient pas nécessairement.
- 89. Les problèmes doivent être envisagés à tous les niveaux. Certains, comme les dommages causés à la couche d'ozone, se posent à l'échelle mondiale. D'autres se posent au niveau régional. C'est le cas de la pollution industrielle transfrontière. La contamination de l'eau potable, quant à elle, peut être locale. Le rôle respectif des réglementations et des mesures d'incitation à différents niveaux s'avère donc crucial. Il est nécessaire d'adopter des normes et des réglementations directes. De même, le recours à la fiscalité et à l'octroi de licences peut souvent donner de bons résultats.
- 90. Les questions liées à la déforestation et à la dégradation de l'environnement ont fait naître des conflits acharnés. Dans un nombre croissant de régions, la pauvreté, la dégradation des ressources et les conflits constituent une trilogie hélas trop fréquente. Dans le monde entier, les populations qui fuient les effets de la dévastation de l'environnement sont un fardeau accru pour des zones urbaines déjà soumises à de fortes pressions.
- 91. Le spectre de conflits causés par les ressources illustre de façon dramatique combien il est important pour tous les pays de trouver des solutions aux problèmes liés à l'environnement et au développement. Dans ce domaine, la coopération internationale peut résoudre un grand nombre de problèmes. En effet, quand les effets de la dégradation de l'environnement ont des effets transnationaux, il n'est pas possible de se limiter au cadre juridique, aux règlements, aux mesures d'incitation économique ou aux moyens coercitifs nationaux.
- 92. La solution des problèmes internationaux en matière d'environnement doit être fondée sur des principes communs et des règles de collaboration entre États souverains, étayés par la persuasion et la négociation. Des problèmes régionaux, susceptibles d'entraîner des incidences politiques, peuvent se poser lorsque des pays voisins partagent une ressource commune, comme un fleuve international ou des mers régionales. Il existe aussi des ressources environnementales mondiales, comme l'atmosphère et les océans, qui doivent faire l'objet d'une action multilatérale. Dans le cas des ressources qui appartiennent à un seul pays, mais qui ont une grande valeur pour la communauté internationale tout entière habitats écologiques et espèces rares, par exemple les États ont droit à une assistance internationale pour assurer la préservation du patrimoine commun.
- 93. La durabilité doit être renforcée en tant que principe directeur du développement. Un partenariat pour le développement est nécessaire à tous les niveaux, que ce soit entre les différents départements et échelons

administratifs au sein des États, ou entre les organisations internationales, les gouvernements et les agents non gouvernementaux. En réalité, le seul partenariat authentique est celui que les hommes doivent conclure avec la nature.

#### D. La justice sociale, pilier de la société

- 94. Le développement ne se réalise ni dans le vide, ni dans l'abstrait. Il s'inscrit dans un contexte social donné et répond à des conditions sociales spécifiques. Le développement n'est étranger à aucun aspect de la vie sociale. La croissance économique et l'évolution technologique agissent sur les relations humaines, sur les structures sociales, sur les valeurs et sur les modes de vie. Le développement des ressources sociales et humaines rend la vie en société plus harmonieuse, favorise l'intégration et la cohésion sociale, et constitue une base à la fois solide et souple pour assurer le progrès à long terme.
- 95. Les efforts de développement doivent se fonder sur les conditions sociales existantes. Ce sont elles qui, dans une large mesure, déterminent les priorités et orientent le développement. Dans le monde en développement, la lutte contre la pauvreté et la maladie, la nécessité d'éduquer la population et de lui assurer des moyens de subsistance sont des priorités immédiates. Dans beaucoup de pays en transition, il est urgent de faire face à des difficultés économiques brutales, à la déliquescence de l'industrie et des infrastructures et au profond désarroi des populations. Au sein des pays les plus riches, l'émergence d'un quart monde à la fois durable et marginalisé, l'arrivée de migrants économiques toujours plus nombreux et la montée de la xénophobie et de l'intolérance deviennent des réalités chaque jour plus tangibles.
- 96. Or, la population constitue la principale richesse d'un pays. C'est son bien-être qui doit définir le développement. C'est son énergie et son esprit d'initiative qui conduisent le développement. Ces caractéristiques déterminent la nature et l'orientation du développement humain durable. L'investissement dans la personne humaine ne présente pas seulement l'avantage d'accroître la productivité de la main-d'oeuvre et de faciliter l'accès à des débouchés mondiaux. Une population instruite et en bonne santé contribue aussi à la cohésion sociale et au dynamisme du pays.
- 97. La pauvreté absolue, la faim, la maladie et l'analphabétisme affectent un cinquième de la population mondiale. La tâche la plus urgente consiste donc à s'attaquer aux causes et aux symptômes de ces fléaux. Cette tâche requiert notre action et notre engagement. Il est nécessaire de partager le plus largement possible les efforts de développement, de mettre en oeuvre des stratégies à caractère participatif et d'orienter les efforts de développement vers des projets destinés à satisfaire davantage les besoins sociaux que le prestige national.
- 98. Les taux de croissance démographique influent sur la consommation et les modes de production de la société. Au-delà d'un certain niveau, une croissance démographique insoutenable et intolérable peut avoir des effets négatifs sur les efforts de développement à l'échelle mondiale. Par ailleurs, l'utilisation des ressources naturelles telles que l'eau, le bois, le combustible et l'air risque

d'être profondément altérée. L'action gouvernementale dans des domaines tels que l'éducation et les soins de santé risque également d'être compromise.

- 99. Les taux de fécondité et de mortalité ont des conséquences sociales qui vont bien au-delà des calculs démographiques. Ainsi, avec la baisse de la fécondité, la taille des foyers et le temps consacré à porter et à élever des enfants diminuent. Ainsi, de plus en plus de femmes peuvent poursuivre leurs études et choisir de travailler à l'extérieur. Leur niveau d'éducation élargit encore leurs possibilités d'emploi et les rend plus aptes à choisir la vie qu'elles désirent. La baisse de la mortalité et de la fécondité entraîne également le vieillissement des populations. Ce phénomène a des effets importants sur la main-d'oeuvre, le nombre de personnes à charge, les services de protection sociale et les systèmes de prestation de soins de santé.
- 100. Les conflits qui perdurent altèrent profondément la situation démographique des États : ainsi, de plus en plus de femmes sont chefs de famille, le nombre d'orphelins et de handicapés augmente. Ces populations vulnérables requièrent toute notre attention. Ce n'est que lorsque l'unité familiale aura été reconstituée et que l'on aura pris en charge les personnes les plus faibles et les plus gravement touchées qu'un effort de développement plus large pourra être entrepris.
- 101. L'intégration sociale doit s'imposer comme une priorité du développement partout dans le monde, quel que soit le niveau de développement des États. L'intégration sociale permet de combattre la discrimination, le fanatisme, l'intolérance et la persécution. Elle permet aussi de prévenir le mécontentement social, le séparatisme, le micronationalisme et les conflits.
- 102. Aujourd'hui, la question de l'intégration sociale prend de plus en plus une dimension internationale. Des populations entières franchissent les frontières à la recherche d'une vie meilleure. Des millions de personnes fuient la guerre, la famine et les catastrophes naturelles. Des millions d'autres s'expatrient à la recherche d'un emploi. Dans la plupart des pays d'accueil, la réglementation de l'immigration est aujourd'hui une question politique controversée. Et dans la plupart des pays d'origine, les contraintes politiques s'ajoutent aux tensions sociales et économiques pour pousser la population à l'émigration. Plus les émigrants sont qualifiés et instruits, plus ils représentent une lourde perte pour leur pays d'origine.
- 103. Tant que le développement n'aura pas progressé à l'échelle mondiale, de vastes franges de population continueront à passer les frontières, quels que soient les efforts faits pour contrôler ou entraver leur flux. Dans certaines sociétés, la défiance à l'égard des migrants attise la haine et l'intolérance, et la politique des pouvoirs publics semble souvent cautionner l'exclusion, au lieu de promouvoir l'intégration sociale. Dans d'autres cas, ce sont des groupes d'immigrants qui refusent de s'intégrer dans la société d'accueil. Ainsi, la situation des migrants est-elle fréquemment devenue une source de tensions considérable dans les relations interétatiques.
- 104. L'immense tâche que représente le développement ne peut être entreprise par des hommes et des femmes dont l'unique préoccupation est de chercher de la nourriture ou de lutter contre la maladie. De même, les populations illettrées

ou sans éducation ne peuvent espérer trouver leur place dans une économie mondiale de plus en plus complexe et sophistiquée. Enfin, les sociétés qui marginalisent ou aliènent les femmes s'interdisent par là même d'utiliser pleinement toutes leurs ressources humaines.

105. Certes, il est important d'investir dans les biens matériels pour stimuler la croissance économique. Il n'en reste pas moins indispensable d'investir dans le développement humain afin de promouvoir une compétitivité à long terme et de garantir un progrès stable et durable. L'investissement dans les ressources humaines doit donc être envisagé, non pas simplement comme un dérivé de la croissance économique, mais bien plutôt comme un moteur puissant du développement sous tous ses aspects. On ne saurait bâtir une économie et un ordre politique stables dans une société instable. La durabilité exige un tissu social solide.

106. Les pouvoirs publics devront donc favoriser un large accès aux biens et garantir l'égalité des chances. Ils devront aussi créer les conditions d'épanouissement du développement social. Il s'agit là d'une responsabilité importante qui leur incombe et qui incombe aussi à l'ensemble des institutions sociales. De surcroît, les gouvernements doivent veiller à ce que les facteurs sociaux et écologiques soient pris en considération dans l'économie de marché et à ce que soient privilégiées les activités qui s'imulent le développement de l'individu dans la société. À cet égard, une action des pouvoirs publics est souvent nécessaire dans les domaines de l'éducation, des services de santé, du logement et de la protection sociale.

107. Une société civile dynamique est la condition <u>sine qua non</u> d'un développement social durable. Le développement social doit pouvoir s'ancrer dans la société dont il procède. Certes, les gouvernements peuvent prendre l'initiative du progrès social et le faciliter. Mais ils ne peuvent pas — et ne doivent pas — en être l'unique moteur. Les organisations non gouvernementales (ONG), les associations, les entreprises privées, les syndicats et autres institutions représentatives doivent participer activement au progrès social. Les ONG nationales, en particulier, peuvent servir de relais et se faire les porte-parole de la population en lui donnant la possibilité d'exprimer ses besoins, ses préférences et sa conception d'une société plus juste. Les décideurs devraient considérer ces organisations non pas comme des rivales, mais comme des partenaires. L'affermissement de la société civile doit être un objectif majeur des pouvoirs publics.

108. La participation de la population, à tous les niveaux de la société, est indispensable pour créer les conditions d'un développement social. Les peuples doivent participer activement à la formulation de leurs propres désirs. Ils doivent pouvoir faire entendre leur voix dans les organes de décision, afin que puisse être déterminée une politique de développement adaptée à leurs aspirations.

109. Un système démocratique et une société civile dynamique sont indispensables pour que les gouvernements puissent prendre conscience des coûts sociaux de leurs politiques. Dans bien des pays, le nécessaire processus d'ajustement structurel de l'économie a eu de sévères conséquences sur le plan social. L'effet le plus immédiatement visible en a été la hausse des prix à la

consommation, la montée du chômage et l'effritement des revenus. Ces difficultés ont été particulièrement insupportables pour les populations pauvres et les groupes vulnérables. Dans de nombreux cas, les contraintes budgétaires ont entraîné la diminution générale des dépenses publiques consacrées au secteur social, ce qui a encore aggravé la situation.

- 110. Certes, l'ajustement structurel permet de remédier à de graves déséquilibres économiques. Mais il est clair que les besoins et les priorités de la personne humaine ne doivent pas être négligés, et que l'ajustement et la transformation doivent avoir pour objectif le bien-être des hommes et des femmes. Les règles de l'économie ne peuvent être modifiées, mais leurs conséquences sociales peuvent être atténuées. C'est dire qu'il faut faire preuve de souplesse. Face à ces situations, il est donc nécessaire à la fois d'encourager les gouvernements à persévérer, mais aussi de les aider à atténuer le brutal impact social de ces réformes.
- 111. La création d'emplois productifs est indispensable pour réduire la pauvreté et promouvoir l'intégration sociale. Or, le chômage ne cesse d'augmenter dans le monde. Dans de nombreux pays, ceux qui n'ont pas d'emploi sont plus nombreux que par le passé, et ceux qui en ont un doivent parfois accepter une baisse sensible de leurs salaires en termes réels. De surcroît, dans les pays où le plein emploi était autrefois officiellement de règle, l'accroissement rapide du chômage a eu de graves effets économiques et sociaux et de profondes conséquences psychologiques. Dans certains pays, une période prolongée de recul économique a engendré le phénomène de la "croissance non créatrice d'emplois" et a suscité un sentiment généralisé d'insécurité en matière d'emploi. On estime que, sur une population active mondiale de 2,5 milliards de personnes, 30 % n'occupent pas un emploi productif.
- 112. Il n'existe pas de formule unique pour éliminer le chômage ou créer des emplois productifs. Les niveaux de l'emploi peuvent être influencés par des mesures portant sur le marché du travail, des programmes de formation et de recyclage, des plans ciblés de création d'emplois et par la politique macro-économique. C'est vraisemblablement dans le secteur privé que, dans un proche avenir, la plupart des emplois seront créés. En conséquence, il faut prévoir des structures d'incitation pour attirer et canaliser les investissements privés. L'une des tâches de l'État consiste précisément à favoriser un environnement permettant au secteur privé de créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité. Pour ce faire, un cadre juridique équitable et réaliste, un contexte propice à l'investissement et l'entretien des infrastructures de base sont indispensables.
- 113. Le secteur agricole absorbe la majeure partie de la main-d'oeuvre dans les pays en développement. Le renforcement de la productivité agricole, l'élargissement et la diversification de la gamme des activités agricoles et des activités connexes doivent donc être considérés comme une priorité du développement. Les politiques de fixation des prix des denrées alimentaires, les techniques agricoles, les activités rurales autres qu'agricoles liées à l'emploi, l'infrastructure rurale et les programmes de sauvegarde de l'environnement, sont autant d'éléments essentiels pour appuyer le secteur rural. Il convient aussi de continuer à soutenir la recherche agricole qui vise à accroître le rendement.

. . . . .

- 114. Les possibilités d'emploi dépendent également des conditions de l'économie internationale et de la structure de l'environnement économique mondial. Les barrières commerciales ont des répercussions en amont, dans la mesure où elles suppriment des emplois productifs et des moyens d'existence dans les pays producteurs et retardent la croissance économique.
- 115. Il convient d'appréhender les questions liées à l'emploi dans un contexte international. Les pays en transition ont entamé une évolution nécessaire vers l'économie de marché, mais ils connaissent, à l'heure actuelle, des taux de chômage plus élevés que par le passé. Dans les pays industrialisés les plus riches, le chômage structurel a augmenté. De plus, une concurrence internationale accrue a rendu un grand nombre d'industries obsolètes et des milliers d'emplois disparaissent dans le secteur de la défense. Il faut donc donner une nouvelle formation à des millions de travailleurs. Quel que soit le type d'économie, la mobilité professionnelle est un élément important de la création d'emplois. Mais son efficacité économique peut s'accompagner de troubles psychologiques et sociaux. Il incombe donc aux gouvernements, aux entreprises et aux syndicats de faciliter l'adaptation et la mobilité des travailleurs et de prévoir une formation et une protection sociale durant les périodes de transition.
- 116. Un bon enseignement général primaire et secondaire ouvre la voie à l'acquisition ultérieure de compétences plus spécialisées. Il permet à l'individu de renouveler et d'adapter ses connaissances en fonction de l'évolution de ses besoins et de ceux de la société. L'enseignement facilite l'égalité des chances et contribue, de ce fait, à une plus grande équité. C'est un facteur de progrès dans tous les aspects du développement, qu'ils soient politiques, économiques, écologiques ou sociaux.
- 117. L'importance de la dimension sociale du développement doit être reconnue et prise en considération. Politiquement, il faut davantage insister sur la question du développement social, tant sur le plan national que sur le plan international. Chaque pays doit s'attaquer au développement social de sa propre société et contribuer à la recherche d'une solution plus globale. La fin des affrontements idéologiques nous offre aujourd'hui une occasion historique unique d'agir dans ce sens.

# E. La démocratie, modèle de fonctionnement de l'État

- 118. Il est possible de concevoir intuitivement le lien entre développement et démocratie, mais il est difficile de le conceptualiser. À l'expérience, le développement et la démocratie apparaissent, à long terme, indissociables. Mais il n'est pas toujours facile d'établir clairement un lien de cause à effet entre les deux processus. Dans divers pays, la réalisation d'un certain niveau de développement a pu entraîner une tendance à la démocratisation. Dans d'autres cas, c'est la démocratisation qui a ouvert la voie à une révolution économique.
- 119. Lorsqu'on envisage la démocratie dans le contexte du développement, il importe de s'attacher aux processus et aux tendances plutôt qu'aux événements. Le lien naturel qui existe entre le développement et la démocratie ressort alors plus nettement. Tout comme le développement, la démocratie est un processus qui ne peut se penser et s'affirmer que dans la durée. La Conférence mondiale sur

les droits de l'homme a montré combien la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme se renforçaient mutuellement.

- 120. La démocratie et le développement sont liés pour diverses raisons fondamentales. Tout d'abord, la démocratie offre la seule solution permettant de concilier, à long terme, des intérêts ethniques, religieux et culturels antagonistes, tout en minimisant le risque de conflits internes violents. De plus, la démocratie est, par définition, un mode de fonctionnement de l'État, qui lui-même influe sur tous les aspects des efforts de développement. La démocratie est également un droit fondamental de la personne humaine, dont le respect représente en soi une importante mesure du développement. Enfin, la participation des individus à la prise des décisions qui concernent leur existence est une donnée essentielle du développement.
- 121. L'effet conjugué du désespoir économique et de l'absence d'instruments démocratiques propres à favoriser le changement a déclenché ou exacerbé des attitudes violentes et destructrices, même au sein de sociétés relativement homogènes. Les guerres civiles font peser une menace de plus en plus grave sur la paix internationale et entravent considérablement le développement. Les antagonismes ethniques, l'intolérance religieuse et le séparatisme culturel nuisent à la cohésion des sociétés et à l'intégrité des États dans le monde entier. Les minorités marginalisées, vivant dans l'insécurité aussi bien que les groupes majoritaires ont de plus en plus fréquemment recours aux conflits armés pour régler leurs différends sociaux et politiques.
- 122. Seule la démocratie permet tout à la fois d'arbitrer et de régler, de façon durable, les nombreuses tensions politiques, sociales, économiques et ethniques qui menacent sans cesse de déchirer les sociétés et de détruire les États. Sans démocratie, garantie de la libre concurrence et instrument du changement, le développement restera fragile et perpétuellement en danger.
- 123. Les crises et les conflits peuvent anéantir en quelques mois des progrès péniblement enregistrés au fil des ans. À se précipiter pour régler de vieilles querelles, pour redresser des torts supposés ou pour défendre de nouvelles utopies, on provoquera bien des pertes.
- 124. La tenue d'élections n'est que l'un des éléments de la démocratisation. D'ores et déjà, des États Membres ont sollicité et reçu l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser la décolonisation, pour assurer l'exercice du droit à l'autodétermination, pour élaborer des procédures visant à faciliter un passage sans heurt à la démocratie, et pour substituer aux conflits des solutions démocratiques. L'Organisation a également soutenu diverses activités telles que la rédaction de constitutions, l'instauration de réformes administratives et financières, le renforcement de la législation nationale relative aux droits de l'homme, l'amélioration des structures judiciaires, la formation de spécialistes des droits de l'homme, et l'aide aux mouvements armés d'opposition pour leur permettre de se transformer en partis politiques.
- 125. L'amélioration du fonctionnement des pouvoirs publics est une condition essentielle du succès de tout programme ou de toute stratégie de développement. En effet, le bon fonctionnement des pouvoirs publics est sans doute l'élément le plus important qui relève de la responsabilité de chaque État.

- 126. Dans le contexte du développement, l'amélioration du fonctionnement des pouvoirs publics revêt plusieurs aspects. En premier lieu, une stratégie nationale globale de développement doit être mise en oeuvre et appliquée. De plus, les institutions fondamentales de l'État moderne doivent avoir les moyens d'agir. Leur fiabilité et leur intégrité doivent être assurées. L'aptitude des pouvoirs publics à mettre en oeuvre les politiques gouvernementales et à assumer les fonctions dévolues à l'État, notamment la gestion des systèmes d'exécution, doit aussi être perfectionnée. Enfin, les pouvoirs publics doivent rendre compte de leurs actions et prendre leurs décisions dans la transparence.
- 127. Quels que soient leur idéologie, leur géographie ou leur stade de développement, les sociétés non démocratiques ont tendance à se ressembler. Elles ont en commun une classe moyenne relativement peu puissante, une population réduite au silence, et une oligarchie dirigeante qui tire avantage de la gestion d'un système de corruption multiforme et souvent institutionnalisée. Les individus qui vivent dans une démocratie peuvent plus librement manifester leur opposition au trafic d'influence et autres tentatives de corruption. Améliorer le fonctionnement des pouvoirs publics doit permettre d'assurer l'équité en mettant véritablement l'administration au service de la population.
- 128. La démocratie n'est pas le seul moyen qui permette d'améliorer le fonctionnement des pouvoirs publics, mais c'est le seul qui soit fiable. Grâce à l'élargissement de la participation populaire que favorise la démocratie, les grandes aspirations et les priorités sociales ont davantage de chances d'être prises en compte dans les objectifs nationaux de développement. Grâce à la mise en place de mécanismes appropriés d'alternance politique, la démocratie permet de protéger la compétence, la fiabilité et l'intégrité des institutions étatiques fondamentales y compris la fonction publique, le système légal et le fonctionnement même du processus démocratique. En fondant la légitimité politique des gouvernements, la démocratie renforce leur aptitude à remplir efficacement leurs fonctions. En exigeant des gouvernements qu'ils rendent compte de leur action aux citoyens, la démocratie les rend davantage sensibles aux préoccupations de la population et les incite à prendre des décisions transparentes.
- 129. Le mandat de gouverner que la population lui a confié confère au gouvernement sa légitimité, mais sans toutefois garantir qu'il l'exercera avec compétence ou sagesse. En effet, la démocratie ne peut pas assurer instantanément la bonne gestion des affaires publiques, et l'institution d'un État démocratique n'entraînera pas non plus sur-le-champ l'amélioration notable des taux de croissance, des conditions sociales ou de l'égalité. En donnant aux individus des moyens de participer aux décisions qui concernent leur existence, la démocratie rend cependant l'État plus proche de la population. De surcroît, la décentralisation et le renforcement des structures communautaires permettent aux facteurs locaux qui ont une incidence sur le développement de mieux être pris en compte.
- 130. La démocratie n'autorise pas l'autosatisfaction. Des pratiques antidémocratiques peuvent être décelées même dans les pays où les traditions démocratiques sont les plus fortement enracinées. On mentionnera à cet égard le faible taux chronique de participation électorale, le financement de candidats par des groupes d'intérêts particuliers et le manque de transparence de

. . .

certaines institutions étatiques. De même, l'existence permanente d'une classe défavorisée caractérise un grand nombre de sociétés nanties. Enfin, la persistance de taux élevés de chômage et la présence de migrants étrangers ont entraîné la résurgence de mouvements xénophobes, ultranationalistes et fondamentalement antidémocratiques dans certaines de ces sociétés. Ces phénomènes illustrent la nécessité de renforcer la conscience politique, même dans les sociétés où la démocratie est depuis longtemps considérée comme acquise.

- 131. Dans d'autres sociétés, le défoulement consécutif à des frustrations accumulées sous des régimes à parti unique, pendant des dizaines d'années, a provoqué une certaine confusion entre élections multipartites et démocratie durable. Le pluralisme et l'existence de parlements sont, certes, des conditions essentielles du passage au régime démocratique, mais la disparition de l'État à parti unique ne garantit pas pour autant le triomphe final de la démocratie. La fragmentation des sociétés multiethniques et l'amorce difficile du passage à l'économie de marché ont entraîné une recrudescence des mouvements antidémocratiques qui cherchent à s'emparer du pouvoir politique.
- 132. La montée des forces antidémocratiques, qui s'appuient sur les désillusions populaires avivées par des résultats économiques médiocres, ne se manifeste pas seulement dans les sociétés d'abondance ou les sociétés en transition. Un grand nombre de sociétés dans le monde en développement se trouvent à présent confrontées à la difficile nécessité, non seulement d'assurer la transition vers la démocratie, mais aussi de réformer leur économie. Les espoirs accrus suscités par les premières étapes des réformes et les difficultés économiques qui les accompagnent constituent, là encore, un danger pour la démocratisation. Dans de nombreux cas, la participation aux conflits civils ou internationaux complique encore la situation. Lorsque les ressources sont rares et que la majeure partie de la population ne parvient pas à satisfaire ses besoins essentiels, il est extrêmement difficile d'assurer le développement politique. La lutte pour le progrès économique et social entrave bien souvent le progrès politique.
- 133. L'instauration d'une démocratie et d'un développement durables au sein des États est étroitement liée à la progression de la démocratie dans les relations entre États et à tous les niveaux du système international. La démocratie dans les relations internationales est le seul fondement qui permette d'instituer une solidarité et un respect mutuels entre les nations. Il ne saurait y avoir de paix durable et de développement satisfaisant sans véritable démocratie dans les relations internationales.
- 134. La démocratie au sein de la famille des nations est un principe qui fait partie intégrante du système de relations internationales envisagé dans la Charte des Nations Unies. Ce principe signifie qu'on ne ménagera aucun effort pour permettre à tous les États, grands et petits, de se consulter et de participer à la vie internationale. Tous les organes des Nations Unies doivent se voir reconnaître la possibilité d'exercer pleinement leur fonction. Ce principe doit permettre de contribuer à préserver l'équilibre entre les actions politiques, économiques et sociales des Nations Unies afin qu'elles puissent se renforcer mutuellement.

. . . .

- 135. La démocratie dans la vie internationale signifie également le respect des principes démocratiques dans les relations qui s'instaurent en dehors des Nations Unies. Aux menaces bilatérales doivent se substituer les discussions bilatérales. L'intégrité et la souveraineté des autres nations doivent être respectées. Les problèmes d'intérêt mutuel doivent être résolus par la consultation et la coordination. Il doit y avoir coopération en vue du développement.
- 136. Le dialogue, la discussion et les accords constituent des activités exigeantes. Mais ils sont l'essence même de la démocratie au sein des nations, et au sein de la famille des nations. C'est essentiellement de cette manière que la société des États doit s'efforcer d'exprimer sa volonté commune et d'avancer sur la voie du progrès.
- 137. À une période où l'information, les connaissances, les communications et les échanges intellectuels conditionnent le succès économique et social, il faut comprendre la démocratie non seulement comme un idéal, mais aussi comme un processus indispensable à la réalisation de progrès tangibles. La démocratisation au sein du système international permet aux partisans de l'action pour le développement non seulement de se faire entendre, mais aussi d'avoir un poids politique réel. Un monde plus démocratique pourra faciliter les efforts concertés en vue de la mise en oeuvre d'un agenda pour le développement.
- 138. Les cinq dimensions du développement que nous venons d'évoquer (paix, économie, environnement, société et démocratie) sont étroitement liées les unes aux autres. Ces dimensions ne sont pas des choix arbitraires mais le résultat d'un demi-siècle d'actions concrètes entreprises par les Nations Unies avec le concours de gouvernements, d'organisations et de particuliers. Le renforcement de la cohérence, du consensus et de la coopération aux fins du développement fait l'objet de la section suivante.

#### III. L'ONU ET LE DÉVELOPPEMENT

## A. <u>Identifier les acteurs</u>

- 139. Certes l'État, à titre individuel, n'est plus le seul acteur du développement. Il n'en reste pas moins vrai que chaque État continue d'être responsable, au premier chef, de son propre développement. Que le développement soit considéré comme une responsabilité des États ou un droit des peuples, il n'en exige pas moins une action gouvernementale éclairée, des politiques nationales cohérentes et un engagement résolu de la population.
- 140. Bien peu d'États peuvent promouvoir sans assistance une politique générale de développement. Le développement exige une coopération internationale et le concours d'autres États. À cet égard, l'aide bilatérale apportée par les États représente environ 62 milliards de dollars par an. Cette assistance prend souvent la forme d'une aide liée.
- 141. Chaque État a sa propre conception du développement. Au sein même de chaque gouvernement, les questions relatives au développement sont souvent abordées par différents départements. À l'heure actuelle, un gouvernement peut

être représenté au sein d'une organisation internationale de développement par ses ministères de l'agriculture, de l'environnement, des finances, de l'économie ou des affaires étrangères, selon le cas.

142. Au regard de la multiplicité des idées, des fonds, des initiatives et des groupes qui participent au processus de développement, on peut considérer celui-ci comme un véritable projet global. Le nombre et la diversité des acteurs, tant publics que privés, nationaux et internationaux, qui participent au développement, ne cessent de s'accroître. Dans certains pays, les efforts de développement risquent d'être compromis par la prolifération de ces acteurs et de ces agents. L'effort de développement, dans son ensemble, exige une plus grande cohérence. De plus, la répartition des ressources entre les différents secteurs du développement demeure inégale, si bien que de nombreuses activités, en particulier dans le domaine du développement social, ne bénéficient toujours pas de ressources suffisantes. La coordination et la définition de priorités sont, par conséquent, des facteurs essentiels dans la mesure où chaque acteur possède ses propres objectifs, ses programmes d'action, ses bénéficiaires et son mode particulier de fonctionnement. Il est donc nécessaire de mettre en place un système de coopération internationale qui puisse faciliter les ressources internes et l'assistance extérieure - aussi bien technique que financière - en faveur de la paix, de l'économie, de l'environnement, de la société et de la démocratie.

143. Les organes de l'ONU se sont vu confier par la Charte, dans le domaine du développement, un certain nombre de compétences qui appellent de nouvelles formes de coordination. L'Assemblée générale, aux termes des Chapitres IV, IX et X de la Charte, a la responsabilité fondamentale de la coopération économique et sociale internationale. Depuis l'origine, l'Assemblée est apparue comme une instance universelle de discussion et d'action sur les questions de développement. Le Conseil économique et social, compte tenu des attributions et des pouvoirs que lui confère le Chapitre X de la Charte, dispose d'un ensemble d'attributions concernant l'étude des questions relatives au développement et le lancement et la coordination des travaux correspondants. Le Conseil de sécurité, en application des dispositions du Chapitre VII, peut peser sur le développement d'un État auquel il décide d'appliquer des sanctions. Ces décisions peuvent aussi avoir des effets dans les États voisins ou dans d'autres États. Le Secrétariat fournit un appui institutionnel, notamment par des conseils et une assistance technique, dans des domaines tels que la planification du développement et les politiques connexes, les statistiques, l'énergie, les ressources naturelles et l'administration publique. (Pour le montant estimatif des dépenses de l'ONU et de ses fonds et programmes, voir l'annexe I.) Cette répartition des responsabilités en matière de développement entre différents organes nécessite un effort de cohérence. Par l'intermédiaire des commissions régionales, le Secrétariat assure la coordination des programmes intersectoriels et de la coopération technique dans l'intérêt des États Membres.

144. Les programmes et fonds de l'Organisation des Nations Unies disposent de 3,6 milliards de dollars par an pour les activités opérationnelles (voir annexe II). Actuellement, de nouvelles tendances commencent à apparaître. En premier lieu, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) tend à financer des programmes visant des domaines ou des objectifs spécifiques dans le cadre desquels les gouvernements bénéficiaires peuvent aborder de façon

cohérente toutes les dimensions du développement humain durable. Une autre tendance consiste à privilégier les actions de secours d'urgence plutôt que les actions de développement. Ainsi, par la force des choses, le Programme alimentaire mondial (PAM) est amené à consacrer environ les trois cinquièmes de son assistance — qui atteint aujourd'hui un volume sans précédent — à la fourniture de secours d'urgence à court terme plutôt qu'au développement à long terme. À l'heure actuelle, près de 20 millions de réfugiés et 25 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays sont totalement démunis et ont besoin d'une assistance d'urgence. En 1993, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) leur a consacré 1 milliard 115 millions de dollars.

145. Les institutions spécialisées du système des Nations Unies ont leurs propres statuts, un budget autonome et des organes spécifiques. Au total, elles ont consacré 6,3 milliards de dollars au titre de l'aide concessionnelle et 7,8 milliards de dollars au titre des prêts non concessionnels correspondants. Ces institutions tirent environ 40 % de leurs ressources opérationnelles de programmes et de fonds de l'ONU. Les États Membres leur fournissent également des ressources en vue de projets déterminés. Là encore, de nouvelles tendances apparaissent. Au fil des années, les institutions de Bretton Woods [la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI)] se sont principalement intéressées aux questions immédiates de la stabilité macro-économique et de la croissance économique, laissant à d'autres institutions du système des Nations Unies le soin de s'occuper des aspects sociaux à long terme du développement. L'évolution du développement mondial amène à revoir cette répartition des tâches. En premier lieu, la distinction entre questions à caractère économique et questions à caractère social s'est estompée. Ainsi, les institutions de Bretton Woods s'occupent désormais de développement social et de l'établissement de mesures de protection sociale dans le cadre des programmes d'ajustement. Le FMI fournit, de plus en plus fréquemment, des conseils et des ressources à moyen terme pour promouvoir une croissance de qualité. La Banque mondiale tient compte désormais des considérations écologiques lorsqu'elle octroie des prêts et réserve des fonds pour financer les aspects sociaux de l'ajustement. Deuxièmement, compte tenu de l'ampleur croissante des prêts et des investissements internationaux, des décisions de la Banque mondiale en matière de prêts jouent un rôle moins déterminant de par l'impact direct qu'elles exercent sur le développement, mais plus important en tant qu'indicateurs de solvabilité pour les marchés de capitaux privés. Troisièmement, en réduisant la marge de manoeuvre politique des gouvernements, la conditionnalité accroît les risques d'instabilité à l'intérieur des pays. Prises ensemble, ces tendances font ressortir le besoin d'une interaction accrue entre les orientations générales données par les institutions de Bretton Woods et leurs opérations au niveau des pays d'une part, et les conceptions et les méthodes d'autres acteurs participant à l'effort de développement, d'autre part.

146. Les accords régionaux et organisations régionales jouent un rôle croissant dans le monde et fournissent chaque année une aide au développement qui représente environ 5,5 milliards de dollars. L'approche régionale n'est pas incompatible avec l'approche universelle, telle qu'elle s'exprime par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Mais elle ne peut pas non plus s'y substituer. Partout dans le monde, la coopération régionale est une condition nécessaire du développement. Les associations commerciales régionales

fournissent de plus larges débouchés aux entreprises locales, et favorisent les accords commerciaux interrégionaux. L'assistance régionale permet de faire face à des problèmes de développement qui dépassent le cadre des frontières nationales et de répondre à des besoins concrets. L'approvisionnement en eau, l'électrification, les transports, les communications et les systèmes de santé sont des domaines susceptibles d'être traités dans un cadre régional. La coordination régionale permet des échanges entre les nations au-delà des rivalités administratives locales. Mais la régionalisation porte également en elle-même le danger du protectionnisme et de la création de nouvelles formes d'administration. Il est donc indispensable que le développement régional soit géré de telle manière qu'il soit compatible avec le développement à l'échelle mondiale.

147. Les organisations non gouvernementales exécutent des projets dont la valeur est estimée à plus de 7 milliards de dollars par an. Elles participent depuis longtemps à la recherche de la paix, et apportent souvent une contribution essentielle sur la scène des conflits dès les premiers temps, en fournissant des secours immédiats aux populations touchées et en jetant les bases de la reconstruction des sociétés déchirées par la guerre. Grâce à la souplesse de leurs structures, à leur aptitude à mobiliser des fonds privés et à leur personnel extrêmement dévoué, les ONG disposent d'un vaste potentiel qui peut servir la cause du développement. Au cours des 10 dernières années, le nombre d'ONG et l'influence qu'elles exercent ont augmenté de façon phénoménale. Elles ont créé de nouveaux réseaux au niveau mondial et elles ont joué un rôle crucial lors des grandes conférences internationales tenues au cours de cette décennie. Le moment est venu d'associer leurs activités à celles de l'ONU dans le cadre d'une relation de consultation et de coopération de plus en plus productive.

148. Les courants d'investissements internationaux privés se chiffrent à 1 000 milliards de dollars par an et offrent un immense potentiel en matière de création d'emplois, de transfert de technologie, de possibilités de formation et de promotion commerciale. Le dynamisme suscité par ce processus peut relancer des économies stagnantes et promouvoir leur intégration dans le système économique mondial. Par ailleurs, les investissements étrangers directs peuvent exercer un effet positif sur l'ensemble des techniques dont les pays disposent aux fins du développement. La contribution apportée par les entreprises privées à la solution de problèmes dont on pensait précédemment qu'ils relevaient spécifiquement de la compétence des autorités publiques est de plus en plus largement reconnue. Dans certains pays, par exemple, des sociétés privées fournissent des services d'utilité publique comme les télécommunications, les transports, l'approvisionnement en énergie, le recyclage des déchets et l'alimentation en eau. Dans de nombreux cas, les subventions versées aux entreprises publiques pourraient être remplacées par des subventions ciblées afin que l'on puisse demander à certains utilisateurs de payer le coût effectif des services et consacrer les deniers publics à la satisfaction de besoins plus larges.

149. Les communautés universitaires et scientifiques ont commencé il y a des siècles à tisser, dans le monde entier, une trame féconde de connaissances et de recherches productives. À l'heure actuelle, des milliers de centres universitaires et scientifiques constituent des réseaux d'idées, d'expérience, de créativité et d'échanges intellectuels qui peuvent être utilisés dès à

présent. Leurs travaux, qui revêtent de plus en plus un caractère interdisciplinaire, dépassent les frontières nationales. Ils réorganisent des catégories anciennes et les intègrent dans des schémas nouveaux d'utilité sociale. De surcroît, le monde scientifique forme une communauté mondiale qui partage des valeurs, des règles et des intérêts fondamentaux. C'est donc une communauté qui a un rôle important à jouer dans la solution des grands problèmes de développement. Ainsi, les centres scientifiques et technologiques traitent de questions qui présentent, sur le plan pratique, une importance immédiate dans la vie quotidienne, tout en tenant compte de la somme de connaissances scientifiques accumulée au cours de l'histoire et de la dimension humaine des réalisations passées. La science peut élargir les options qui s'offrent en matière de développement, grâce à la mise au point de méthodes nouvelles, sûres, simples et efficaces de planification de la famille, grâce aussi à la mise en valeur de sources d'énergie sans danger pour l'environnement, à l'amélioration des techniques agricoles, à l'adoption de méthodes plus efficaces de lutte contre la maladie, etc. Un type de recherche moins reconnu, mais qui revêt une importance fondamentale, a trait aux sciences sociales, aux sciences humaines et à l'art. Les travaux menés dans ces domaines non seulement enrichissent l'existence humaine, comme on le sait depuis fort longtemps, mais éclairent également d'un jour nouveau un grand nombre de caractéristiques essentielles de la vie et des besoins de l'homme dans la société.

150. Les organisations locales, comme les communautés religieuses, les associations de quartier et les groupes d'assistance mutuelle, connaissent bien l'interdépendance des facteurs économiques, sociaux, humains et durables dans le processus de développement. Quand elles cherchent à répondre aux besoins de petites collectivités souvent ignorées par ailleurs, elles sont à la fois la source et l'aboutissement du processus d'apprentissage en matière de développement. Les associations locales et communautaires manquent cependant de fonds, et ont souvent besoin d'assistance technique. Bien que les ressources nécessaires doivent principalement être mobilisées à l'échelon local, l'ONU peut appuyer ce type d'activités en offrant une aide à ces organisations.

151. La recherche d'acteurs qui participent aujourd'hui au processus de développement, les tendances mondiales que reflètent leurs activités et l'interdépendance entre les problèmes qui se posent et les mécanismes qui existent pour les résoudre mettent en évidence la nécessité urgente d'une prise de conscience accrue des problèmes et d'un engagement plus résolu pour les résoudre.

#### B. <u>Information</u>, sensibilisation et consensus

152. Pour pouvoir relever le défi du développement à l'échelle mondiale, il faut prendre conscience des nombreuses dimensions du développement et mieux saisir l'importance des différents acteurs qui y prennent part. Par la sensibilisation et la création d'un consensus au niveau mondial, on contribue à instaurer ce qui constitue à proprement parler une "culture du développement". Cette culture du développement ne passe pas seulement par l'accès de tous à des réseaux d'information collectifs. Elle suppose que toutes les actions soient envisagées dans leur relation avec le développement. En se fondant sur cette culture universelle du développement, qui évolue rapidement à l'approche du XXIe siècle,

- l'ONU peut devenir une instance de plus en plus efficace pour établir des normes de conduite universelles.
- 153. L'ONU, dont la composition est universelle et le mandat global, a la responsabilité et les moyens d'appeler l'attention de l'opinion mondiale sur les questions d'importance générale. Elle peut l'alerter et la maintenir informée de certains problèmes délicats à résoudre. Ainsi, au cours des dernières années, l'Organisation a joué un rôle décisif pour mettre en lumière les problèmes liés à l'environnement, à l'évolution démographique, aux droits de l'homme et pour placer le développement au centre des préoccupations de la communauté internationale.
- 154. La formulation de la politique économique sous tous ses aspects doit reposer sur de solides informations. Les gouvernements et le secteur privé ne pourront prendre de décisions efficaces que s'ils s'appuient sur des informations exactes et actualisées. Pour participer véritablement à la vie économique, sociale et politique, le public doit lui-même être bien informé.
- 155. S'ils sont mal informés, les États se trouvent en situation d'infériorité dans les négociations bilatérales et multilatérales. Pour prendre des décisions en toute connaissance de cause, mais aussi pour être compétitifs sur les marchés internationaux, les États doivent pouvoir accéder aux informations économiques, démographiques, sociales et environnementales au niveau international.
- 156. Parce qu'il rassemble activement des données et des statistiques, le système des Nations Unies constitue un atout important, mais parfois sous-utilisé, pour les États Membres. Ce système a été à l'avant-garde de l'effort de coopération technique fourni pour mettre en place et renforcer les moyens d'information et de communications. Cet effort est apprécié de tous, mais il exige un soutien de plus en plus actif des États Membres.
- 157. L'Organisation encourage l'élaboration de normes unifiées pour les communications techniques, améliore les méthodes de collecte des données, facilite les échanges mutuellement bénéfiques de données et d'informations internationales, aide à les analyser et à les évaluer. L'Organisation fournit aussi formation et assistance en vue de leur utilisation.
- 158. Le système des Nations Unies a fait oeuvre de pionnier en organisant la coopération internationale pour la collecte, l'analyse et l'utilisation de données relatives à la planification de la population, aux soins de santé, à l'administration et à la conduite des affaires publiques, à la création d'emplois, aux salaires et aux revenus et aux besoins en matière de protection sociale. Toutes ces informations permettent aux peuples et aux gouvernements de prendre des décisions plus éclairées. L'ONU s'emploie aujourd'hui à quantifier le progrès humain d'une manière nouvelle en brossant un tableau statistique du développement humain qui ne repose pas sur le seul calcul du produit national brut par habitant. Par ailleurs, le rapport du PNUD sur le développement humain a été le point de départ d'une nouvelle réflexion sur les paramètres qui servent à mesurer le développement.
- 159. Il ne peut y avoir de décisions éclairées ni de développement national réussi sans statistiques fiables permettant de suivre l'activité économique

d'une nation et de repérer le changement économique, social et environnemental. Dans cette perspective, le nouveau Système de comptabilité nationale, qui donne aux pays les repères nécessaires pour appréhender leurs statistiques économiques sous un angle nouveau et plus productif, a été mis en place par l'ONU, en coopération avec le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Commission de l'Union européenne.

- 160. Un certain nombre de pays mettent à l'essai de nouvelles manières de collecter et de diffuser les statistiques et les indicateurs environnementaux, dans le cadre de divers programmes de coopération technique des Nations Unies. Cette initiative est d'autant plus importante que le fossé se creuse entre les pays s'agissant de la disponibilité, de la qualité, de la cohérence et de l'accessibilité des données. Le manque d'informations empêche encore un grand nombre d'entre eux de prendre des décisions en toute connaissance de cause, dans les domaines de l'environnement et du développement.
- 161. La collecte et l'analyse de l'information sont indispensables non seulement pour éclairer la discussion, mais aussi pour adopter des solutions acceptables et viables. Des informations normalisées et dignes de foi constituent la langue commune qui peut permettre à tous de participer à la culture du développement. Si l'information n'est ni fiable, ni disponible, ni présentée de manière utilisable, le consensus sera difficile à obtenir et la réussite dans l'action sera rendue aléatoire.
- 162. Ces dernières années, les États ont pu, à l'occasion de conférences internationales, réfléchir ensemble aux grandes options qui s'offrent au monde dans le domaine du développement et promouvoir ainsi une culture consensuelle du développement. Ces rencontres abordent, au plus haut niveau, les questions les plus délicates et incitent les États à aligner leur politique nationale sur les valeurs et les principes que la communauté internationale tout entière a fait siens. Elles sont tout à la fois l'occasion de fournir des orientations politiques, de susciter des élans nouveaux et d'inspirer les États, les organisations et les peuples.
- 163. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a été l'occasion d'un engagement sans précédent de la part des dirigeants du monde entier, en faveur d'un ensemble commun d'objectifs pour l'avenir Action 21¹. Il s'agit là du premier document international reflétant un consensus général et une volonté politique au plus haut niveau dans les domaines de l'environnement et du progrès économique et dans le cadre d'un programme de développement durable. Depuis Rio, le souci de l'environnement est solidement enraciné dans la culture du développement. La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade du 25 avril au 6 mai 1994, a permis de mieux cerner les responsabilités des petits États insulaires et celles de la communauté internationale dans la recherche d'un développement durable.
- 164. La Conférence mondiale sur les droits de l'homme s'est tenue à Vienne du 14 au 25 juin 1993. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne², elle a réaffirmé "que le droit au développement, tel qu'il est établi dans la Déclaration sur le droit au développement, est un droit universel et inaliénable qui fait partie intégrante des droits fondamentaux de la personne humaine".

Depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 jusqu'à sa décision de désigner un Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, l'Assemblée générale n'a cessé de souligner que le respect des principes internationaux acceptés par tous en la matière était, pour elle, une nécessité absolue.

- 165. En septembre 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement qui se tiendra au Caire réfléchira à l'impact des facteurs démographiques sur le développement et s'emploiera à tracer les grandes lignes d'un développement véritablement axé sur la personne humaine.
- 166. Le Sommet mondial pour le développement social qui se déroulera à Copenhague en 1995 - année du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies - pourrait être l'occasion d'une synthèse d'importance mondiale. De plus en plus, il apparaît qu'une société juste ne peut accepter un niveau élevé de chômage, qu'une société stable ne peut tolérer que des groupes entiers soient exclus des bienfaits du développement, qu'une société sûre ne peut exister en l'absence de filets de sécurité pour ceux de ses membres qui sont les plus défavorisés. Un effort résolu s'impose au niveau mondial afin de susciter une prise de conscience et un engagement politique propres à déboucher sur une action efficace, aux niveaux national et international. Le Sommet mondial offrira une occasion essentielle de faire la synthèse des réalisations passées pour obtenir un ensemble cohérent et d'identifier les nouveaux domaines sur lesquels devront porter un effort concerté. Il devrait donner au développement social le même rang de priorité qu'à la croissance économique en renforçant les structures nationales et internationales qui traitent des affaires sociales, en facilitant la coordination de leurs opérations avec celles des institutions spécialisées dans les affaires économiques et en fournissant l'aide nécessaire, financière ou autre.
- 167. Le processus se poursuivra en 1995 à Beijing avec la quatrième conférence mondiale sur les femmes. L'ONU, notamment dans le cadre de la Commission de la condition de la femme créée en 1946, a contribué à mettre en place les bases juridiques nécessaires pour la promotion de l'égalité des droits des femmes. Elle a mené une action d'avant-garde dans les domaines de l'élaboration des politiques, de l'engagement politique et du développement institutionnel. Une nouvelle étape a été franchie en 1979 avec l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cent trente-deux États sont aujourd'hui parties à la Convention et font rapport régulièrement sur la manière dont ils en mettent en oeuvre les dispositions. La Convention relative aux droits de l'enfant et la Déclaration de Vienne adoptées par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme ont également énoncé des principes relatifs aux droits des femmes. La démarche retenue pour le siècle à venir devra s'appuyer sur ces réalisations et tenir pleinement compte de la parité entre les sexes.
- 168. En 1996, la Conférence Habitat II sur les établissements humains, "le Sommet sur la ville", qui se tiendra à Istanbul, étudiera un programme d'action visant à rendre les zones urbaines, où vit la majorité de la population du monde, plus sûres, plus humaines, plus salubres et financièrement plus accessibles.

- 169. Les efforts faits à l'échelle internationale pour renforcer la culture mondiale du développement doivent, au-delà des États Membres, englober la communauté internationale tout entière. À cet égard, la contribution que peuvent apporter des acteurs autres que les États à la culture du développement est clairement apparue au cours de la Conférence de Rio et lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. À cette occasion, les organisations non gouvernementales et les particuliers intéressés ont revendiqué le rôle qui doit leur revenir dans la création d'une culture du développement.
- 170. À l'intérieur des États, divers éléments de la société civile notamment les partis politiques, les syndicats, les parlementaires et les organisations non gouvernementales suscitent et obtiennent de plus en plus un soutien public pour les efforts de développement, ainsi qu'une assistance concrète en faveur du développement. Des groupes et des mouvements privés forment aussi des réseaux qui contribuent à orienter de manière efficace la politique de développement. C'est dire que le consensus politique ne sera véritablement réalisé que si chacun s'y associe.
- 171. En prenant l'initiative, en mettant l'accent sur les questions particulièrement préoccupantes et en favorisant l'adoption de solutions réalistes, les acteurs peuvent, à tous les niveaux, influer sur le résultat des efforts déployés à l'échelle internationale pour résoudre les grands problèmes qui retiennent l'attention du monde. En effet, rien de durable ne pourra être fait tant que les peuples et les gouvernements ne partageront pas une même vision politique du progrès et n'auront pas la volonté de la mettre en oeuvre.

#### C. Règles, normes et traités

- 172. La coopération est la clef de voûte d'une action internationale positive. Le droit international est un instrument qui permet de traduire dans les faits les idées et les intentions. En énonçant les droits, les devoirs et les obligations des protagonistes internationaux, ainsi que les principes qui doivent les guider, il constitue non seulement le fondement sur lequel s'édifie la coopération, mais il définit aussi les conditions et les limites de celle-ci.
- 173. Favoriser la coopération multilatérale que ce soit sous la forme de règles non contraignantes ou de normes juridiques constitue l'essence même du droit international. En prenant en charge les grands enjeux internationaux et en les faisant mieux connaître au public, les accords multilatéraux servent de fondement aux actions à entreprendre. En créant un cadre commun pour aborder les problèmes internationaux, ils favorisent la coordination des politiques et la cohérence de l'action. En établissant des paramètres communs et des règles fondamentales, ils facilitent les échanges internationaux et constituent une base solide pour évaluer et soutenir les efforts internationaux. En tant que mécanismes pratiques permettant d'élaborer un consensus et de rechercher des solutions, ils sont la clef d'une action internationale efficace en faveur du développement.
- 174. L'Assemblée générale a contribué de manière décisive à la mise en place d'un cadre international de coopération en faveur du développement. Dans sa résolution 47/181 relative à un agenda pour le développement, l'Assemblée générale évoque la Déclaration sur la coopération économique internationale, en

....

particulier la relance de la politique internationale de développement, la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Engagement de Carthagène, le nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés et divers accords et conventions, en particulier Action 21, adoptés par consensus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

175. L'objectif de nombre d'accords multilatéraux est à la fois de susciter l'intérêt et de constituer un élément moteur de l'action. Certes, le processus d'élaboration d'un consensus se traduit par une politisation accrue des questions importantes, les États et les collectivités cherchant à promouvoir ou à défendre leurs intérêts, leurs points de vue et leurs agendas particuliers dans l'accord envisagé. Mais bien souvent, le débat international met en lumière l'importance des enjeux, ce qui conduit l'opinion publique à prendre conscience de leur importance et à vouloir jouer un rôle.

176. Les traités et documents qui ont été adoptés à l'occasion de la Conférence de Rio témoignent de l'influence considérable que peut avoir le processus d'élaboration d'un texte commun à l'échelon international. Il aura fallu des années d'étude et de préparation, l'effet catalyseur d'une réunion mondiale au plus haut niveau et la volonté de codifier des actions et des engagements spécifiques, pour que tout le monde réalise combien il était indispensable d'arrêter la dégradation de notre environnement et de mettre en oeuvre un développement durable. En inscrivant l'environnement parmi les préoccupations des États, et en les incitant à prendre des dispositions et à formuler des propositions, ce processus a suscité des interventions tout à fait nécessaires. Par ailleurs, il a sensibilisé l'opinion publique mondiale aux questions d'environnement et a favorisé, dans le monde entier, une évaluation de la politique des pouvoirs publics dans ce domaine.

177. Les accords multilatéraux ne se limitent pas à susciter l'intérêt de l'opinion publique. Ils peuvent aussi servir d'élément moteur à l'action internationale. C'est ainsi que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³ aborde les questions de développement ayant trait à tous les aspects de l'utilisation de la mer et de ses ressources. Alors que les technologies nouvelles et le besoin de ressources nouvelles augmentent la capacité des nations d'exploiter les ressources de la mer, cette convention constitue un cadre juridique universel pour gérer rationnellement ces ressources. Elle offre également un ensemble de principes pour examiner les nombreux problèmes qui ne manqueront pas de se poser dans l'avenir. Qu'il s'agisse de navigation ou de survol, d'exploration et d'exploitation des ressources, de préservation et de pollution, de pêche ou de transports maritimes, la Convention sur le droit de la mer joue un rôle central dans les délibérations et les décisions de la communauté internationale.

178. Dans le cadre de l'action multilatérale, l'action humanitaire internationale a permis, par exemple, de créer des "couloirs de secours d'urgence", de faire appel de plus en plus fréquemment au personnel de maintien de la paix des Nations Unies pour des missions humanitaires, d'empêcher le massacre de civils innocents, d'enquêter sur des allégations concernant des violations du droit international et de faciliter la réconciliation nationale.

En s'efforçant, grâce à l'application du droit humanitaire international, de renforcer les fondements pratiques de la coopération, la communauté internationale a révélé les vastes possibilités qu'offre le droit international, à la fois pour catalyser l'action et pour obtenir des objectifs.

- 179. Un autre aspect fondamental du rôle joué par le droit international dans le développement est d'accroître la coordination des politiques mises en oeuvre et de promouvoir la cohérence de leur formulation et de leur conception. Directement ou indirectement, les règles, normes et traités multilatéraux contribuent à la réalisation de ces objectifs.
- 180. La coordination est manifestement souhaitable lorsque l'initiative individuelle ne suffit pas pour obtenir des résultats satisfaisants, ou que des relations de coopération sont susceptibles d'améliorer sensiblement l'efficacité des actions entreprises. Dans le domaine de la réglementation des transports aériens internationaux, par exemple, il serait vain d'agir individuellement. De même, c'est en coordonnant les efforts individuels que l'on pourra empêcher la dégradation de la couche d'ozone. C'est dire que les accords multilatéraux constituent forcément, en la matière, des mécanismes de coordination indispensables.
- 181. Un objectif étroitement lié au précédent, et tout aussi essentiel, consiste à promouvoir la cohérence et la compatibilité des politiques élaborées à l'échelon international. À cet égard, il convient de souligner que dans la mesure où les accords multilatéraux excluent certaines options et en privilégient d'autres et réduisent ainsi, par voie de compromis et de consensus, les possibilités de stratégies disparates —, ils favorisent la cohérence et la compatibilité des différentes politiques nationales. Dans cette perspective, certaines pratiques bénéficient d'un accueil favorable, tandis que d'autres sont réprimées; certaines actions sont interdites, tandis que d'autres sont encouragées; certains principes sont consacrés, tandis que d'autres sont rejetés. En opérant ainsi, les règles, les normes et les traités rendent les politiques mises en oeuvre plus cohérentes et plus compatibles.
- 182. Par exemple, en privilégiant la biodiversité, les accords multilatéraux conclus dans le domaine de l'environnement favorisent, par là même, certaines options et politiques nationales de développement, tout en en limitant ou en en éliminant d'autres. Ainsi, lorsqu'ils établissent des normes d'émission, ils favorisent inévitablement une politique visant à limiter certains types ou niveaux d'activité, et excluent les stratégies industrielles ou de développement qui seraient incompatibles avec ces normes. Il en résulte donc une cohérence et une uniformité accrues des politiques à l'échelon international.
- 183. Dans un monde où, de plus en plus, les rapports entre les individus dépassent les limites des frontières nationales, il devrait exister des mécanismes et un ensemble de règles régissant les relations juridiques internationales concernant les personnes privées. Établir des procédures communes et arrêter des dispositions pour régler les conflits de loi facilitent le commerce et contribuent aussi à l'instauration de relations internationales pacifiques et stables. C'est dire que ces efforts de coopération, lorsqu'ils sont conjugués, facilitent l'interaction et le développement, et aident à

harmoniser sur le plan pratique les multiples réglementations produites par les systèmes juridiques nationaux.

- 184. Il existe aujourd'hui des conventions internationales spécifiques s'appliquant à un ensemble de plus en plus large de relations internationales privées. En matière juridique, les conventions internationales couvrent à présent des questions comme la signification d'actes de procédure, le rassemblement de témoignages, l'exécution des jugements et les conflits de lois. Dans le domaine du droit de la famille, d'importants accords internationaux ont été négociés. En matière commerciale, des conventions internationales facilitent et accélèrent une large gamme d'activités, depuis les transactions financières jusqu'à la vente internationale de marchandises.
- 185. Il est indispensable que nous agissions ensemble pour établir des règles et des principes généraux applicables aux relations entre les nations. À cet égard, il existe déjà de nombreux accords multilatéraux relatifs aux normes internationales du travail, ou qui régissent la gestion des routes aériennes. D'autres accords multilatéraux réglementent, par exemple, l'utilisation des fréquences pour les télécommunications internationales, facilitent les échanges postaux internationaux, ou assurent la surveillance de la situation météorologique dans le monde.
- 186. Des instruments multilatéraux consacrent et reflètent les efforts qui sont faits pour élaborer des règles commerciales acceptables à l'échelle mondiale. Dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'ONU a aidé les pays en développement, grâce à la mise en place du Système généralisé de préférences, à obtenir un traitement préférentiel pour leurs exportations. Elle a également contribué à l'adoption d'accords internationaux sur les produits de base et de principes pour lutter contre les pratiques commerciales restrictives. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay qui se sont achevées récemment, illustrent la manière dont la coopération multilatérale peut faciliter le commerce et promouvoir le développement. À cet égard, on estime que le commerce mondial pourrait augmenter de 50 milliards de dollars du fait de l'accord conclu à l'issue des négociations d'Uruguay. Dans la communauté internationale tout entière, l'effet positif de cette mesure, qui stimulera l'emploi, la production et le commerce, sera, à n'en pas douter, considérable.
- 187. Les négociations d'Uruguay sont un exemple frappant de l'impulsion que les accords multilatéraux peuvent donner au développement en encourageant, facilitant et accélérant les échanges commerciaux internationaux. Parmi les nombreux autres exemples importants, citons la Convention des Nations Unies relative au commerce de transit des États sans littoral, la Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer et la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
- 188. L'importance des accords multilatéraux tient aussi et c'est essentiel au fait qu'ils offrent une base d'évaluation et de suivi des efforts internationaux, que ce soit en faveur du développement ou dans d'autres domaines. C'est grâce à eux que l'Organisation internationale du Travail (OIT) est à même de suivre les pratiques en matière de travail dans le monde entier.

----

Par ailleurs, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques<sup>4</sup> prévoit un examen international des politiques nationales qui ont une incidence sur les changements climatiques, ainsi qu'une surveillance internationale des émissions à effet de serre. Dans ces cas, comme dans bien d'autres, les accords multilatéraux sont à la base des activités de collecte d'informations et de contrôle de la mise en oeuvre, ainsi que des dispositifs de mise en conformité.

- 189. Dans le domaine des droits de l'homme notamment, l'importance des accords internationaux établissant tout à la fois la base juridique du suivi et de l'évaluation du comportement des États, est particulièrement nette. Non seulement ces accords dénoncent des normes à partir desquelles on peut apprécier la conduite des États, mais ils offrent aussi une base internationale pour contrôler leur mise en oeuvre. Ils permettent donc à la communauté internationale de défendre et de promouvoir le principe de dignité humaine, qui transcende les frontières et les différences nationales.
- 190. L'idée que la communauté internationale peut protéger tel ou tel droit de l'homme constitue l'une des grandes réalisations du droit international, sur les plans pratique et intellectuel. Par le jeu des mécanismes et des procédures du droit international, les règles, normes, pactes et traités internationaux servent désormais de garantie. De surcroît, ils offrent une base juridique pour l'action internationale en faveur des droits de l'homme et du droit humanitaire.
- 191. Établir des mesures pratiques pour s'opposer ensemble aux problèmes qui se posent, constitue l'un des grands objectifs des accords multilatéraux. En offrant un cadre à la coopération internationale, le droit international contribue de façon importante et très concrète à de multiples aspects du développement global. Par la coordination de politiques et d'efforts divers, la promotion de buts et d'objectifs définis, l'établissement de règles et de normes spécifiques, et la négociation de traités et de conventions multilatérales, le droit international est à la fois un instrument de coopération et un moyen d'action.
- 192. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle de premier plan dans le domaine du droit international et elle est l'instance la plus importante en matière de coopération internationale. Elle a un rôle essentiel à jouer pour élargir le champ de la coopération internationale et améliorer son efficacité, notamment en ce qui concerne la traduction de cette coopération en règles, normes et principes internationaux. À ce titre, il lui revient la responsabilité d'encourager et de faciliter la participation effective de tous les pays intéressés à la négociation, l'application, l'examen et la gestion des accords ou instruments internationaux.

# D. Opérations, engagement et changement

193. L'Organisation des Nations Unies est tout à la fois une instance qui se consacre à la recherche du consensus, un instrument de coopération internationale et une source d'analyse et d'information politique. Toutefois, pour des millions d'êtres humains, elle est d'abord et avant tout une organisation dont la mission est d'obtenir des résultats concrets.

- 194. Dans le monde en développement et dans les pays en transition ou en détresse, l'Organisation des Nations Unies veille à ce que les bienfaits du développement attaignent directement l'ensemble de la population. Dans cette perspective, ses actions prennent de multiples formes. Par l'intermédiaire de ses programmes et de ses fonds, ainsi que du Secrétariat, l'Organisation participe aux initiatives et aux projets en faveur du développement, assure la formation technique des populations, renforce les capacités institutionnelles des pays, et aide les gouvernements à formuler leurs stratégies globales de développement.
- 195. Dans la mesure cù ce sont d'abord les États Membres qui sont responsables de leur développement, c'est en étroite collaboration avec les gouvernements et les collectivités locales que les Nations Unies agissent. Mais elles conduisent aussi de nombreuses actions en collaboration avec les organisations non gouvernementales et d'autres institutions qui ne dépendent pas des États. Il arrive aussi que l'Organisation agisse seule.
- 196. Grâce à ses efforts sur le terrain, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle indispensable, et souvent sans égal. Ses actions régionales contribuent en particulier à traduire les décisions internationales en initiatives et stratégies locales, à encourager des projets de développement à but non lucratif, à développer les secteurs sensibles et promouvoir de nouveaux domaines et de nouvelles formes d'assistance technique.
- 197. L'ampleur des défis auxquels l'humanité est confrontée implique nécessairement une coopération internationale. Il n'en demeure pas moins que les accords obtenus dans ce domaine ne constituent qu'un point de départ. À cet égard, il faut souligner que les programmes des Nations Unies sur le terrain représentent une passerelle indispensable entre l'élaboration de grands accords internationaux et la capacité des pays de transformer ces accords en action nationale. En effet, compte tenu de son expérience et de son champ d'action universel, l'Organisation offre aujourd'hui une expertise irremplaçable aux États Membres, au moment même où ceux-ci doivent affronter les grands problèmes du monde moderne. Personne n'ignore qu'en l'absence d'une telle assistance, bien des États Membres n'auraient ni la connaissance requise des problèmes, ni la capacité d'action immédiate exigée pour réaliser les progrès qui s'imposent. De sorte que, à l'issue du Sommet de Rio, l'Organisation des Nations Unies, à la demande des États Membres, les a aidés à définir les mesures nécessaires, à élaborer des règles et des politiques, et à établir des mécanismes pour atteindre les objectifs en matière d'environnement.
- 198. Dans de nombreux secteurs essentiels au développement, seule l'Organisation des Nations Unies est en mesure d'offrir l'impartialité et la compétence voulues pour obtenir des résultats. Les politiques de développement ayant trait à l'administration publique, à la conduite de l'État et à la démocratisation constituent à cet égard des exemples significatifs. Certes, les gouvernements et les sociétés qui reconnaissent la nécessité du changement peuvent hésiter à envisager une aide étrangère, de peur que celle-ci n'ouvre ultérieurement la voie à des pressions ou à des contrôles extérieurs. Mais, dans bien des secteurs essentiels du développement, l'ONU peut faire valoir une longue tradition d'impartialité et d'expérience au service du développement. Il s'agit

- là d'une assistance à laquelle de nombreux États Membres continueront, à n'en pas douter, de faire appel.
- 199. Les actions des Nations Unies sur le terrain ont également joué un rôle très utile pour introduire de nouveaux types d'aide au développement. Alors que l'accent a été mis, après la guerre, sur la prestation des experts et des consultants étrangers, les ressources sont de plus en plus consacrées au renforcement des capacités et des compétences nationales. La valeur de nombreuses orientations prises par l'ONU, dans le passé, a été démontrée. De plus, l'ONU a su également innover. Il n'en demeure pas moins que l'Organisation des Nations Unies doit constamment évoluer dans les domaines où sa contribution reste justifiée.
- 200. Pour l'Organisation elle-même ainsi que pour la communauté internationale dans son ensemble —, les activités des Nations Unies sur le terrain et leur présence dans le domaine du développement à l'échelle mondiale, ont une signification très large : elles témoignent de l'autorité morale des Nations Unies dans les affaires internationales d'une manière générale, ainsi que sa capacité, en tant qu'institution, à comprendre et à relever les défis du développement sur le plan humain.
- 201. Par son souci fondamental d'oeuvrer en faveur du progrès humain, l'Organisation des Nations Unies s'affirme comme l'instrument le plus solide et le plus fiable au service de la paix mondiale. Partout dans le monde, le drapeau de l'ONU symbolise son engagement, non seulement en faveur de la paix, mais aussi du progrès. Et les efforts globaux de l'Organisation sont rehaussés par les résultats de son action en matière de développement. C'est dire que ceux qui recherchent l'appui de l'ONU et en dépendent le plus ne sauraient douter de son engagement à leurs côtés, un engagement qui ne doit pas reposer sur des considérations abstraites, mais sur des services effectivement rendus aux populations.
- 202. Dans tous les secteurs de l'Organisation, l'expérience de son personnel qui travaille sur le terrain en faveur du développement constitue une source précieuse d'équilibre, de clairvoyance et de compréhension. L'Agenda lui-même doit beaucoup à cette réserve d'expérience humaine concrète.
- 203. Les bureaux extérieurs de l'Organisation permettent de confronter les théories à la réalité. Grâce à eux, les problèmes sont examinés dans un contexte plus concret. Ainsi, l'Organisation non seulement connaît mieux les populations, mais s'instruit aussi directement auprès de ceux qu'elle sert.
- 204. Il est toutefois manifeste que les opérations des Nations Unies pour le développement ne sauraient remédier à tous les problèmes qui se posent dans le monde. Les activités concrètes doivent être conçues de manière à obtenir des résultats cumulatifs. À cet égard, même des solutions partielles peuvent accroître les chances d'un progrès durable. En bref, la notion fondamentale d'"opérations pour le développement" permet de ne pas s'en tenir à un simple remède provisoire et d'asseoir le progrès sur des fondations solides.
- 205. Ceci étant, il est rare que l'on puisse, à court terme, évaluer l'impact précis de telle ou telle stratégie. Pour l'Organisation des Nations Unies, le

- - -

développement est une entreprise de longue haleine. Et d'ores et déjà, les efforts mis en oeuvre sur le terrain ont contribué à l'accomplissement de progrès importants. Par exemple, l'accent mis sur les services de santé au niveau des collectivités a aidé à éliminer la variole, à généraliser la vaccination des enfants et à réduire spectaculairement les taux de mortalité infantile dans le monde entier. Par ailleurs, le fait de reconnaître l'importance d'un patrimoine culturel commun a facilité la préservation de sites tels que Abu-Simbel, l'Acropole et Angkor Vat. Enfin, la prise de conscience de la dégradation de la planète a abouti à entreprendre des efforts concrets au niveau mondial.

- 206. Le renforcement des capacités nationales a constitué un élément essentiel de progrès. Dans bien des cas, les activités de développement des Nations Unies sur le terrain ont sensiblement renforcé les efforts des États en la matière. De façon tout aussi essentielle, l'Organisation a parfois empêché une dispersion des efforts dans ce domaine en comblant des écarts profonds et en améliorant les infrastructures.
- 207. Bien qu'il soit difficile à mesurer, un héritage de compétences locales de plus en plus riches est né d'un demi-siècle de coopération et de formation technique. Cette contribution est capitale. En effet, tant que les populations ne seront pas à même de promouvoir leur propre développement, les progrès resteront inégaux, et le développement ne reposera pas sur des assises fermes.
- 208. En créant un cadre favorable pour le développement, l'Organisation des Nations Unies contribue directement au développement, mais facilite aussi les efforts de nombreux autres acteurs. En effet, la présence de l'organisation mondiale peut aider à créer un climat plus propice à la coopération en général et encourager ainsi les divers acteurs. De surcroît, en période de tension et d'instabilité, en particulier, la présence internationale que symbolise l'ONU peut être essentielle pour maintenir l'essor nécessaire au développement.
- 209. D'une manière plus générale, les priorités définies par les Nations Unies ont souvent servi de base à d'autres acteurs, leur permettant de participer au développement. Ainsi, grâce aux accords négociés par l'organisation mondiale, d'autres acteurs ont pu également s'exprimer. Par ailleurs, la présence des Nations Unies sur le terrain est, pour l'Organisation elle-même et pour la communauté internationale en général, un atout capital pour le développement.

# E. Établissement de priorités et coordination

- 210. Le concept de développement, tel qu'il se dessine dans cet agenda, revêt plusieurs dimensions qui sont liées entre elles et fait intervenir une multiplicité d'acteurs. Chacun conviendra qu'il nous faut impérativement établir des priorités et coordonner nos efforts.
- 211. Les actions menées dans chacun des secteurs du développement doivent se compléter mutuellement pour réaliser un progrès centré sur l'être humain. Il ne saurait y avoir de développement réussi si telle dimension se trouve privilégiée et telle autre écartée. Sans la paix, la mobilisation des énergies humaines à des fins productives deviendra vite impossible. Sans la croissance économique, les ressources nécessaires feront défaut. Sans un environnement salubre, la

productivité détruira les bases mêmes du progrès. Sans la justice sociale, les inégalités compromettront les efforts entrepris en faveur du changement. Enfin, sans une libre participation à la vie politique, les individus n'auront pas plus de prise sur leur destinée propre que sur celle de la collectivité.

- 212. La pénurie de ressources et les contraintes intérieures et extérieures signifient que des choix doivent être faits, et des priorités établies. Il arrive cependant que les efforts visant à réaliser tel ou tel aspect du développement soient différés. Dans certains pays, par exemple, les effets à court terme des réformes économiques peuvent compromettre la stabilité politique.
- 213. La coordination des activités et de l'assistance est essentielle si l'on veut tirer le meilleur parti des ressources affectées au développement et faire en sorte que les priorités établies portent leurs fruits. Les responsabilités doivent être clairement définies et le travail doit être efficacement divisé entre les nombreux acteurs du développement. En outre, ceux-ci doivent s'engager à réaliser des objectifs communs et compatibles.
- 214. L'agenda auquel les participants nationaux, régionaux et mondiaux doivent coopérer comprend la paix et la sécurité internationales, le progrès économique, l'environnement, la justice sociale, la démocratie et la conduite avisée des affaires publiques. Les apports de chacun doivent s'inscrire dans le cadre d'une action commune. Dans le passé, la communauté internationale a obtenu des résultats là où elle a su désigner des priorités et coordonner ses efforts pour éradiquer les maladies, lutter contre la famine, protéger l'environnement, ou limiter la prolifération des armes de destruction massive. Les problèmes mondiaux, comme le VIH et le sida, exigent une coordination entre États, organisations internationales et régionales et organisations non gouvernementales. Il arrive aussi que la coordination doive porter sur telle ou telle région du monde ou sur telle catégorie de population. Les donateurs doivent coordonner leur action entre eux, et les bénéficiaires se concerter dans le cadre des systèmes nationaux.
- 215. Chacun sait que le développement est un processus multiforme et flexible. Les efforts de développement doivent répondre à des priorités, à des circonstances et à des besoins nationaux particuliers. Il ne saurait donc y avoir de théorie exclusive ni d'ensemble unique de priorités applicables à tous les pays à un moment donné. Toutefois, le développement exige un rééquilibrage constant des priorités et des objectifs et une réévaluation continue des besoins et des politiques. C'est pourquoi l'importance d'une conduite saine des affaires publiques pour la promotion du développement doit être réaffirmée. Le développement étant un processus international, la gestion du développement est elle-même appelée à transcender les frontières nationales.
- 216. C'est aux gouvernements de décider quelles politiques ils doivent appuyer et à quelles pressions, tant extérieures qu'intérieures, ils doivent résister. En effet, une gestion avisée des affaires publiques implique la hauteur de vues nécessaire pour savoir quand il convient de laisser jouer les forces du marché, de laisser la société civile agir, ou d'intervenir directement.

- 217. Les stratégies de développement national doivent assurer la cohérence et la compatibilité des divers projets. Compte tenu de la multiplicité des acteurs et des programmes en jeu, il y a souvent des fragmentations et des discordances. Une vision d'ensemble du développement doit donc se dégager au niveau national, tandis que les efforts et les ressources doivent être mobilisés le plus efficacement possible au niveau international pour contribuer à la réalisation des objectifs nationaux.
- 218. Chaque société s'efforce de déterminer les orientations de son propre développement. La communauté internationale doit donc agir avec circonspection. Ainsi, la persuasion, plutôt que l'exercice de pressions, produit vraisemblablement des efforts plus résolus et des résultats plus durables. Et puisque c'est aux gouvernements qu'il appartient au premier chef d'assurer le développement, les acteurs internationaux appelés à les appuyer ne doivent pas ignorer la complexité de leur tâche.
- 219. Il ne saurait y avoir de coordination réussie sans une volonté de travailler ensemble. Or, il ne suffit pas d'établir des mécanismes et des structures pour éliminer le double emploi, les chevauchements et les incohérences. Les donateurs doivent être disposés à coopérer plutôt qu'à se faire concurrence. Les institutions doivent être prêtes à travailler en partenaires plutôt qu'en rivales. Enfin, les organisations doivent avoir le courage de mesurer le succès de leurs efforts aux progrès réalisés.
- 220. La communauté internationale ne peut imposer de priorités ou de modèles de développement à aucun peuple. C'est là un des enseignements que nous devons tirer des efforts passés. Néanmoins, la communauté internationale peut et doit déterminer la meilleure manière de maximaliser les ressources internationales affectées au développement et de mieux assurer la cohérence et la coordination des acteurs internationaux du développement.
- 221. La "note de stratégie nationale" est un nouvel outil important pour renforcer la coordination. Elle permet, en effet, aux pays de travailler avec l'ONU à la conception de projets de développement et d'établir des priorités quant à l'utilisation des fonds de développement. Son application croissante à l'aide au développement pourrait avoir une incidence non négligeable. À l'heure actuelle, et à défaut d'une approche englobant tous les aspects extérieurs de la coopération pour le développement, l'établissement de priorités et la coordination des efforts internationaux de développement, intergouvernementaux et non gouvernementaux, demeurent des besoins urgents.
- 222. La formule des coordonnateurs résidents permet de mieux intégrer l'aide au développement dans le cadre général des programmes de pays. En puisant dans les moyens dont dispose l'ensemble du système des Nations Unies, le coordonnateur résident veille à ce que les capacités opérationnelles de l'Organisation viennent pleinement appuyer les objectifs nationaux et à ce qu'elles soient utilisées au maximum pour développer les capacités nationales. En outre, le coordonnateur résident peut contribuer à ce que les travaux de recherche et d'analyse des politiques menés dans le domaine économique et social, les activités opérationnelles, l'aide humanitaire et la promotion des droits de l'homme, se renforcent mutuellement à l'échelon national. Il va sans dire qu'il faut continuer à renforcer le système des coordonnateurs résidents.

- 223. Par sa composition universelle et son large mandat, l'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée à la fois pour faciliter l'établissement des priorités internationales de développement et pour promouvoir la coordination et la coopération entre les nombreux acteurs du développement. En sensibilisant l'opinion et en l'informant, en favorisant le consensus, en s'attachant à stimuler la coopération par l'établissement de normes, de règles et de traités, et plus encore, en agissant sur le terrain, l'ONU contribue aux efforts de développement.
- 224. Toutes les organisations et les institutions ont besoin de fixer des priorités et de coordonner leurs efforts. Mais, pour une organisation aussi polyvalente que l'Organisation des Nations Unies, cela est vital.
- 225. La Charte des Nations Unies, qui attache elle-même une importance particulière à la coordination au sein du système, assigne au Conseil économique et social, agissant sous l'autorité de l'Assemblée générale, la tâche importante et difficile de coordonner les politiques et les activités de l'ONU et de ses nombreuses institutions spécialisées. C'est dire que le Conseil économique et social est bien placé pour aider à établir des priorités en matière d'affectation des ressources internationales au développement. À cet égard, il faut souligner que la coordination s'étend non seulement aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales, mais aussi aux actions des acteurs non gouvernementaux du développement.
- 226. Un certain nombre d'organismes des Nations Unies bénéficient d'ores et déjà du concours de représentants des milieux d'affaires, des syndicats, des associations de consommateurs et d'autres groupements. Il importe cependant de trouver de nouveaux moyens d'associer ces acteurs aux délibérations dont les efforts de développement font l'objet à tous les niveaux.
- 227. Au fil des ans, l'absence de lignes directrices claires de la part de l'Assemblée générale et l'absence de coordination efficace des politiques et de contrôle de la part du Conseil économique et social ont entraîné un manque général de cohésion et de concentration au sein du système. À tous les niveaux, qu'il s'agisse des organes centraux, des programmes ou des commissions régionales, les organes subsidiaires n'ont cessé de proliférer, et le manque de cohérence dans les politiques, de s'aggraver. Un Conseil économique et social revitalisé pourrait apporter une contribution importante au renforcement de la cohérence et de la coordination des politiques du système des Nations Unies dans son ensemble.
- 228. Le système des Nations Unies peut faire bénéficier les pays en développement d'un fonds de connaissances et de savoir-faire qui n'a pas d'équivalent. Pour que cette force puisse être mise en mouvement au bénéfice des États, une volonté nouvelle de coordination, reposant sur une vision commune, s'impose. À travers le PNUD et son mécanisme central de financement, l'ONU dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays, unique en son genre. Ce réseau, sur lequel reposent les activités opérationnelles qu'elle entreprend à l'échelle internationale, lui permet de réagir avec souplesse et rapidité à l'évolution des priorités nationales.

- 229. Les institutions issues des Accords de Bretton Woods font partie intégrante du système des Nations Unies. Elles constituent d'importantes sources d'aide financière au développement et de compétences connexes. Mais elles prennent une part de plus en plus active à des activités d'assistance technique, risquant de faire double emploi avec le rôle de mécanisme central de financement que joue le PNUD, et d'empiéter sur les domaines de compétence d'autres institutions spécialisées. Il faudrait donc voir dans quelle mesure ces institutions et d'autres organismes du système pourraient collaborer plus étroitement sur la base de leurs avantages comparatifs. Une utilisation plus systématique des ressources financières des institutions de Bretton Woods dans le cadre d'une action coordonnée, complémentaire et synergique faisant intervenir le financement de l'assistance technique que peuvent assurer le PNUD et les institutions spécialisées devrait donc compter parmi les objectifs des activités opérationnelles.
- 230. La mesure dans laquelle l'Organisation des Nations Unies pourra faire une place, dans ses propres politiques et activités, aux considérations qu'évoque le présent document dépendra pour beaucoup de l'efficacité de ses mécanismes et de ses structures de coordination. Cela étant, il ne lui appartient pas de décider à la place des États Membres. Le présent Agenda a seulement pour objet d'esquisser à l'intention de chacun de ceux-ci des lignes de pensée et d'action.

# IV. CONCLUSION : LA PROMESSE DU DÉVELOPPEMENT

- 231. Une culture du développement, prenant en compte tous les aspects de l'existence humaine, émerge aujourd'hui grâce aux efforts considérables qui ont été déployés par la communauté internationale. Des perspectives de compréhension et de coopération mutuelles s'ouvrent à nous, comme jamais par le passé.
- 232. En cette fin du XXe siècle, tous, ou presque, reconnaissent la nécessité de porter un regard neuf sur les moyens de servir la paix, la liberté, la justice et le progrès. Une culture du développement peut faire siens tous ces objectifs, à condition d'adopter une conception et un cadre d'action homogènes. C'est le principe fondamental de la dignité et de la valeur de la personne humaine, consacré par la Charte des Nations Unies, qui est à la base de cette culture. Il apparaît de plus en plus clairement que rien ne saurait remplacer l'Organisation des Nations Unies.
- 233. Le développement doit être axé sur l'être humain et, partant, sur les générations futures. L'histoire de ce siècle nous a montré, à la fois, combien il était illusoire de demander à nos contemporains de souffrir au nom d'un avenir utopique, et combien, à l'inverse, il était dangereux d'ignorer le bien-être des générations futures. Ce sont là deux phénomènes extrêmes. L'un a marqué les premières décennies de notre siècle, et l'autre, plus récemment, a eu tendance à obscurcir notre vision de l'avenir.
- 234. Les signes précurseurs d'une ère mondiale du développement se dessinent. L'âge de l'information, de la communication et de la technologie avancée prend le pas sur les révolutions agricole et industrielle. L'humanité a maintenant, en quelque sorte, les moyens de s'affranchir des limites temporelles, spatiales et matérielles qu'elle jugeait jadis insurmontables. Mais paradoxalement, ces

changements s'accompagnent de forces qui mettent à l'épreuve l'humanité : catastrophes naturelles ou dues à l'homme, défis démographiques, maladies, affrontements politiques, hostilité culturelle et religieuse, chômage et dégradation de l'environnement. Ces fléaux sont aussi vieux que l'humanité elle-même mais ils prennent une dimension nouvelle et génèrent une violence jamais encore atteinte.

- 235. La perception du développement a également évolué. Autrefois, on considérait que le développement se bornait à opérer des transferts de fonds et de compétences des plus nantis vers les plus déshérités. Aujourd'hui, on réalise que le développement englobe toutes les activités humaines. C'est ainsi que nous ne pouvons pas nous permettre de compromettre le sort des générations futures en contractant des dettes financières, sociales, démographiques ou écologiques que nous serons dans l'impossibilité de rembourser. Il nous appartient à tous, habitants actuels de la planète, de faire un bon usage des institutions, des idées et des idéaux, si durement acquis, que nous avons hérité de nos prédécesseurs. Car, malheureusement, le progrès n'est pas inhérent à la condition humaine et une régression n'est pas inconcevable.
- 236. Pour permettre à la communauté humaine d'aller de l'avant, nous devons nous montrer respectueux de ce qui nous a été légué, et conscients que les progrès doivent être accessibles à tous. Nous avons le devoir de transmettre aux générations futures non pas un monde en ruine, mais un monde en développement. En faisant le bilan de l'action que l'ONU mène en faveur du développement, les annexes à cet agenda illustrent bien notre souci d'inscrire la théorie dans la pratique (voir annexes I et II).
- 237. L'aboutissement de cette vision dépendra de ce que la présente génération et ses dirigeants auront réussi à faire de l'Organisation des Nations Unies. Fondée dans un climat d'exceptionnelle unanimité, poursuivant des objectifs sans cesse élargis, incarnant la volonté la plus éclairée des peuples du monde et disposant des moyens d'obtenir des résultats pratiques, l'organisation mondiale est le point de convergence du passé, du présent et de l'avenir.
- 238. Il faut bien comprendre le degré de complexité de la crise mondiale pour pouvoir s'y attaquer efficacement. La sécurité collective, les droits fondamentaux de l'homme, le droit international et le progrès social sont menacés par l'ethnocentrisme, l'isolationnisme, l'hostilité culturelle et les faiblesses économiques et sociales. Le concept même d'État, pierre angulaire de la coopération internationale, est battu en brèche par ceux qui l'appréhendent de manière étroite ou par ceux qui doutent de sa pertinence et de son utilité dans le monde contemporain.
- 239. Nos inquiétudes se manifestent dans un contexte mondial radicalement nouveau. Les techniques de gestion internationale traditionnelles semblent dépassées par les bouleversements écologiques, technologiques, démographiques et sociaux. Face à un tel défi, certains vont jusqu'à suggérer d'abandonner le principe moderne de la coopération internationale pour en revenir à la force armée, aux sphères d'influence et à d'autres techniques du passé, déshonorantes et dangereuses.

- 240. Nous devons empêcher que se produise un tel retour en arrière. Pour ce faire, l'Organisation des Nations Unies, mécanisme clef de la coopération internationale, jouit d'une grande souplesse, d'une légitimité et d'un champ d'action universels. Utilisée avec circonspection, efficacité et assurance, elle constitue le meilleur moyen dont nous disposons pour gérer la situation mondiale avec une chance raisonnable de succès.
- 241. À l'heure actuelle, la marge d'action de l'Organisation est entravée par une série d'obstacles. Ceux qui redoutent un affaiblissement de l'autorité nationale résistent au multilatéralisme. Ceux qui ne sont pas convaincus de servir leurs propres intérêts hésitent à contribuer financièrement à la réalisation des objectifs convenus. Et ceux qui voudraient avoir des garanties de clarté parfaite et de durée limitée, refusent de s'engager dans des opérations difficiles.
- 242. Pour échapper à ce cercle vicieux, la communauté internationale a besoin de se retrouver dans un dessein collectif, moderne et stimulant. Par cet agenda, j'entends apporter la première pierre à cet édifice.
- 243. J'ai décrit à la fois la nature et l'ampleur de l'action pour le développement que mènent les Nations Unies. J'ai défini les dimensions du processus de développement et ses protagonistes, dans l'espoir qu'une vision et une culture du développement nouvelles surgiront. Une telle vision, cependant, doit fermement reposer sur les objectifs et les engagements convenus en matière de développement par la communauté internationale et déboucher sur des résultats incontestables, du moins si l'on veut pouvoir bénéficier d'un appui durable. L'Organisation des Nations Unies peut se prévaloir d'une telle approche. Son champ d'action est d'une ampleur incomparable, et les moyens dont elle dispose sont uniques.
- 244. Pour que cette promesse soit tenue, tous les organes et toutes les institutions de l'Organisation doivent s'acquitter intégralement des rôles qui leur ont été assignés rôles clairement définis, mais qui, à ce jour, n'ont pas encore été assumés dans toute leur ampleur.
- 245. Inspirée par les buts et principes fondamentaux de la Charte et ayant à l'esprit les engagements et objectifs énoncés par l'Assemblée générale, la communauté internationale peut maintenant entreprendre de dégager une nouvelle vision du développement. Si tous les peuples s'engagent résolument à faire prévaloir une nouvelle culture du développement, la célébration du cinquantième anniversaire de l'ONU constituera un moment décisif dans l'histoire de l'humanité.

### **Notes**

- la Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (vol. I et vol. I/Corr.1, vol. II et vol. III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe II.
  - <sup>2</sup> A/CONF.157/24 (Partie I), chap. III.
- <sup>3</sup> <u>Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer</u>, vol. XVII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.V.3), document A/CONF.62/122.
  - <sup>4</sup> A/AC.237/18 (Partie II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

Annexe

# MONTANT ESTIMATIF DES DÉPENSES DES NATIONS UNIES, PAR ORGANISME ET PAR SECTEUR, 1992-1993, TOUTES SOURCES DE FONDS CONFONDUES"

(En millions de dollars des États-Unis)

Secteur	ONO	UNICEF	PNUD€	FNUAP	UNRWA	PAM
Problèmes de développement général	0'869	48,0	658,1			
Statistiques générales	161,5	11,0	11,1			
Ressources naturelles	119,6		174,5			242,0
Énergie	62,3		48,0			
Agriculture, sylviculture et pêche	34,7		294,5			342,0
Industrie	49,9		147,7			
Transport	47,1		135,1			39,0
Communications	152,1	2,0	21,2			
Commerce et développement	459,9		58,2			
Population	6'02	0,8	1,7	323,4		
Établissements humains	106,3	4,0	101,1			28,0
Santé		1 106,0	141,5			209,0
Éducation		251,0	73,0			296,0
Emploi			42,3			
Aide humanitaire et interventions en cas de catastrophe	2 518,6	248,0	84,4		601,3	1 850,0
Développement social	358,8	124,0	88,5	10,0		
Culture			6,7			
Science et technique	35,3		81,4			
Environnement	370,8	3,0	55,5			
Total	5 240,8	1 810,0	2 231,5	333,4	601,3	3 006,0

Source: Rapport du Comité administratif de coordination (E/1993/84).

a Les activités financées par certaines organisations participantes et exécutées par d'autres sont incluses dans les chiffres relatifs à ces dernières, pour éviter une double comptabilisation.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Il s'agit des ressources de l'ONU autres que celles fournies hors son budget ordinaire pour les opérations de maintien de la paix (voir plus bas). C'est le cas, notamment, de la CNUCED, du PNUE, de l'UNITAR, de l'UNU, des commissions régionales, d'Habitat, du HCR et du contrôle international des drogues. Les ressources totales du CCI, dont le budget ordinaire est financé à raison de 50 % par le GATT, sont aussi incluses.

Le coût estimatif des opérations de maintien de la paix imputé sur le budget ordinaire de l'ONU est compris dans le tableau. Pour les autres opérations de maintien de la paix, on ne dispose, vu la nature de ces opérations, que d'estimations annuelles, le coût estimatif en 1992 — non compris dans le tableau — ayant été de 1 700 millions de dollars. Ce chiffre inclut les montants estimatifs calculés au prorata des montants approuvés pour la dernière période de mandat dans les cas où le mandat est venu à expiration ayant le 31 décembre 1992. Est également inclus le coût estimatif en 1992 de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, qui est entièrement couvert par des contributions volontaires.

c Le PNUD et le FNUAP, en tant qu'organismes de financement, fournissent des ressources pour le développement. Les dépenses sont faites par l'intermédiaire d'autres organismes directement par le PNUD ou le FNUAP ou encore par l'intermédiaire d'autres agents.

### Annexe II

# DÉPENSES RELATIVES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE L'ONU, AINSI QU'À SES FONDS ET PROGRAMMES, 1992

# (En millions de dollars des États-Unis)

1.	Financement par le PNUD <sup>1</sup>	1 026,8
2.	Financement par des fonds gérés par le PNUD	137,6
3.	Financement par le FNUAP	128,2
4.	Financement par l'UNICEF	743,8
5.	Financement par le PAM <sup>2</sup>	1 575,2
6.	Financement par le budget ordinaire de l'ONU	16,6
	Total <sup>3</sup>	3 628,2

Source: ONU, rapport d'activité du Secrétaire général sur l'application de la résolution 47/199 de l'Assemblée générale, additif, tableaux B-1 et B-5 (E/1994/64/Add.2).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À savoir ressources centrales du PNUD, compte tenu des dépenses couvertes par des contributions gouvernementales de participation aux coûts.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Y compris les dépenses extrabudgétaires du PAM et les dépenses pour des activités de développement et les opérations d'urgence. La majeure partie de ces dernières a été financée par la Réserve alimentaire internationale d'urgence et le reste par les ressources générales du PAM.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Les dépenses inscrites au budget ordinaire des institutions spécialisées (225 millions de dollars) et leurs dépenses couvertes au moyen de ressources extrabudgétaires (727,2 millions de dollars) ne sont pas comprises dans ce total.

### Annexe III

# PRINCIPAUX ORGANES INTERGOUVERNEMENTAUX ET D'EXPERTS DE L'ONU, DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET DES DROITS DE L'HOMME

# I. Assemblée générale et organes créés par traité et rendant compte à l'Assemblée générale

Grandes commissions

[Deuxième (économique et financière); Troisième (questions sociales, humanitaires et culturelles)]

Organes créés par traité

(Élimination de la discrimination raciale; droits de l'homme (Pacte international relatif aux droits civils et politiques); droits économiques, sociaux et culturels; élimination de la discrimination à l'encontre des femmes; torture; droits de l'enfant)

Total

9

### II. Conseil économique et social et ses organes subsidiaires

Commissions techniques

(Statistique; population; développement social; droits de l'homme (y compris la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités); condition de la femme; stupéfiants; science et technique au service du développement; développement durable; prévention du crime et justice pénale)

Organes permanents et d'experts

(Transnationales; établissements humains; sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour le développement; organisations non gouvernementales; programme et coordination; ressources naturelles; planification du développement; transport de marchandises dangereuses; coopération internationale en matière fiscale; administration et finances publiques; normes internationales de comptabilité et de publication; noms géographiques)

Commissions économiques régionales

(Commission économique pour l'Afrique; Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Commission économique pour l'Europe; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale)

Total

73<sup>2</sup>

### III. Autres programmes, organes et fonds de l'ONU

CNUCED — Conseil du commerce et du développement — Autres comités permanents et groupes de travail ad hoc de la CNUCED (11)

PNUCID - Organe international de contrôle des stupéfiants

PNUD - Conseil d'administration

PNUE - Conseil d'administration

FNUAP — (même Conseil d'administration que le PNUD)

HCR - Comité exécutif

UNICEF - Conseil d'administration

UNIFEM - Comité consultatif

UNRWA - Commission consultative

Conseil mondial de l'alimentation

Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire

Total

23

TOTAL GÉNÉRAL

105

¹ En outre, il y a actuellement des organes préparatoires aux fins ci-après : Sommet mondial pour le développement social; cinquantième anniversaire de l'ONU; Conférence internationale sur la population et le développement; Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement; Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II). Il y a aussi des comités intergouvernementaux de négociation aux fins ci-après : convention-cadre sur les changements climatiques; élaboration d'une convention internationale pour lutter contre la désertification; Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Y compris 45 organes subsidiaires qui rendent compte aux commissions régionales.